

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 19 décembre 2019, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

Proclamation des résultats du Budget Participatif 2020

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 2 - Dénomination du jardin public implanté au cœur du quartier de Thouars

RAPPORTEUR : M. DUART - Adjoint délégué à l'Éducation et aux Activités Péri-scolaires

- 3 - Éducation / Enfance : dispositif Fonds publics et territoires de la Caisse d'Allocations Familiales, Convention d'aide financière au fonctionnement
- 4 - Concerts en Accueils Péri-scolaires Maternels – Partenariat Projet « En bas si j'y suis » porté par le Centre Social Mix-cité

RAPPORTEUR : M. JESTIN – Adjoint délégué aux Finances

- 5 - Tarifs des locations des salles municipales
- 6 - Tarifs des droits de place et redevances d'occupation du Domaine Public
- 7 - Convention de financement des écoles privées sous contrat d'association Saint-Genès et Notre-Dame-Sévigé
- 8 - Passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public - Cession de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) - Autorisation de signer les documents relatifs à la cession

RAPPORTEUR : M. LABOURDETTE - Adjoint délégué à l'Emploi, l'Économie, le Commerce, l'Innovation, l'insertion professionnelle et le Développement Intercommunal

- 9 - Participation financière 2020 de la Ville de Talence à l'association « Portes du Sud »
- 10 - Mise à disposition de locaux à l'association « Portes du Sud »
- 11 - Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention pour l'année 2020

RAPPORTEUR : Mme PITOT – Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 12 - Reconduction d'un poste de technicien
- 13 - Convention de partenariat - Séance de régulation
- 14 - Réévaluation de la rémunération d'un agent contractuel
- 15 - Création d'un poste d'Assistante de Direction
- 16 - Création de postes au tableau des effectifs au 1/12/2019
- 17 - Réévaluation de la rémunération des contractuels de catégorie A
- 18 - Reconduction d'un poste au service municipal emploi

RAPPORTEUR : M. FARGUES – Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux Centres de loisirs

- 19 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022
- 20 - Labellisation Information Jeunesse

QUESTIONS ORALES

OoOoOoOoOoO

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 décembre 2019, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 19 décembre 2019 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. VILLEGA-ARINO, Mme SALLET, M. DUART, M. JESTIN (à partir de la délibération n° 19) M. PARANTEAU, Mme CASTAGNERA, M. GOYER, Mme FABRE-TABOURIN, Mme CHADEBOST, Mme DESGUERS, Mme PITOT, M. PENE, M. CAZABONNE (pour la délibération n° 20), Mme BEGE-SEURIN, M. BESSE, M. BONNIN, Mme CHABBAT (à partir de la délibération n° 2), M. FARGUES, M. GARRIGUES (à partir de la délibération n° 5), Mme IRIART, M. JEAN, Mme LARTIGUES, Mme ROSSI, Mme SAUTOUR, Mme BEFVE, M. COLDEFY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme ZANOTTI, Mme SAHOULBA, M. LAROSE, Mme DE MARCO, Mme RAMI, Mme CONGOSTE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY jusqu'à la délibération n° 18), M. ERCHOUK (procuration à Mme PITOT), Mme BONORON (procuration à M. COLDEFY), M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN jusqu'à la délibération n° 19), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA pour la délibération n° 1), M. GARRIGUES (procuration à Mme BEGE-SEURIN pour les délibérations n° 1 à 4), Mme MAURES procuration à M. BONNIN), M. DELLU (procuration à Mme RAMI), M. GUERIN (procuration à Mme DE MARCO)

ABSENTS : Mme DENON-BIROT, M. LABOURDETTE, M. GELLE, M. CONTE

M. GOYER a été désigné comme secrétaire de séance

OoOoOoOoOoO

M. LE MAIRE : Je vous propose de vous asseoir et je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil Municipal du 19 décembre, dont le secrétaire de séance sera M. GOYER.

Avant de commencer les éléments du Conseil Municipal, vous informer d'une décision que nous avons dû prendre tout à l'heure, c'est le report de l'ensemble des festivités prévues samedi soir, ainsi que du spectacle Momento fait par David PROTEAU et l'équipe de RUGGIERI, de mapping, en bon français, de projection sur les bâtiments compte tenu de la tempête Fabien qui va s'abattre sur notre département avec des vents violents. Donc, nous

avons reporté, nous n'avons pas annulé, en espérant que les bulletins météo que nous avons aujourd'hui se confirment. Nous avons reporté l'ensemble des manifestations, y compris la fameuse tartiflette, qui, elle, ne s'embarrasse pas de vent, lundi au parc Peixotto.

Comme l'année dernière, je vais ouvrir ce Conseil avec les résultats du budget participatif 2019. Avant de vous les donner, il est des chiffres, je crois, dont nous pouvons collectivement être vraiment très satisfaits.

D'abord, ce budget participatif, c'est la 3^e année. Je vous rappelle que la Ville de Talence a été la première ville de l'ensemble du très grand sud-ouest à mettre en place un budget participatif et d'ailleurs n'a jamais demandé aux villes qui l'ont copiée depuis de quelconques royalties, voire autres instances puisque j'ai vu que le Département avait fait son premier budget participatif cette année.

75 projets ont été déposés. À l'issue de la période d'instruction, 34 ont été soumis au vote. D'ailleurs, cette année, nous n'avions aucun projet supérieur à 100 000 €, donc il n'y avait qu'une seule catégorie. Et au bilan, au terme des votes, 12 projets sur les 34 qui ont été soumis au vote vont être récompensés ou ont été récompensés par les Talençais puisque, je vous le rappelle, le budget participatif à Talence n'a aucun élément politique, ni dans son instruction ni dans son vote.

Vous dire que nous avons mis en place un certain nombre de choses avec notamment le critère d'impact pour le voisinage. Cinq projets en avaient fait partie. Et puis, vous rappeler que les votes avaient débuté le 5 octobre. Ils se sont étendus jusqu'au 1^{er} décembre. Nous avons eu des votes sous format papier et nous avons eu des votes sous format web. Un chiffre à vous donner : nous avons eu près de 1 400 votes pour ce budget participatif. 1 400 votes. C'est plus de 50 % par rapport à l'année dernière. C'est quasiment le triple de la 1^{re} édition du budget participatif, ce qui veut dire que cette mission, ce projet de véritable démocratie participative prend corps à Talence, prend racine. Et nous pouvons, je pense, collectivement être très satisfaits. 1 400 votes, je pense que c'est quelque chose que nous ne pensions pas atteindre au bout de trois ans. Cela commence à peser.

Je voulais vous dire également – puisque nous parlons d'argent public – que nous avons tenu, comme les deux autres années, à encadrer le dépouillement de ce budget, de tout le sérieux qui nous caractérise à Talence. Vous dire que nous avons eu, sur les 240 ou 238... Oui, parce que nous avons eu 238 votes exprimés en papier, que ces votes ont été dépouillés avec les présidents de conseil communal, notamment Mme DABADIE. Les porteurs de projets étaient présents et il y avait des représentants politiques puisque j'étais la ainsi que MM. JESTIN, LAROSE et GUÉRIN.

Pour la partie web ou Internet, vous dire que nous avons une attestation de la part de M. Antoine JESTIN, qui n'a aucun lien avec M. François JESTIN, mais cela s'écrit pareil, qui nous a transmis un mail sur lequel il nous donne in extenso le résultat des votes. Donc, le

travail de l'administration à laquelle nous ne pourrions jamais reprocher, en tout cas pas moi, sa complète neutralité, a donc été de cumuler le vote des papiers et le vote web.

Je vous présente donc ce soir le nom des 12 projets. Au bilan, vous savez que nous avons un élément à 350 000 €. Je rappelle que Talence avait, dès la première année, décidé de porter de 200 à 350 000 € son montant de budget participatif. Après le 12^e, qui n'était pas un petit projet en termes de montant puisqu'il s'élevait à 45 000 €, nous sommes arrivés à 355 000 €. Après d'âpres négociations avec l'adjoint aux finances, nous avons décidé de porter la somme cette année à 355 634 € de manière à ce que le dernier projet retenu en termes de vote ne puisse pas passer sous les fourches caudines. Donc, nous avons augmenté de 5 000 € le budget total.

Je vais vous donner à chaque fois le nombre de points. Alors, le nombre de points, vous savez que chacun pouvait voter pour trois projets, et donc le classement qui apparaît. Une chose importante à noter : à quelques exceptions près, les résultats Internet comme les résultats papier sont quasiment identiques tant dans la partie web que dans la partie papier.

Le premier projet en termes de votes a été proposé par M. Stéphane DELGADO. Il portait le numéro 2. C'est la lutte contre les moustiques tigres. 1 396 points. C'est le projet qui est arrivé premier en termes de votes web et premier en termes de votes papier. 13 500 €.

Le deuxième projet qui était porté et qui est dans la même thématique, mais qui n'avait pas le même porteur de projet, par Mme Laure HÉLÈNE pour des pièges à larves anti-moustiques. 935 points. Deuxième dans les votes web et deuxième dans les votes papier.

Avec 769 points, le troisième projet, c'est la rénovation de l'église Notre-Dame de Talence, donc une belle église en centre-ville, pour un budget plus conséquent de 72 500 €. C'est le projet qui est arrivé troisième en web et troisième sous forme papier.

Quatrième projet : un skate park évolutif. Je dis cela en regardant quelques membres au hasard de l'assistance. C'était le projet le plus cher : 97 000 €. 629 points. Quatrième du classement web et troisième ex aequo avec la belle église en centre-ville, pour 97 000 € avec les porteurs que vous voyez là. Je voudrais les féliciter, parce que c'était la troisième année consécutive qu'on nous proposait un skate park et c'est donc la première année et donc la dernière sur laquelle ce projet a été réalisé. Nous les convierons avec nous aux réunions avec les futurs riverains du projet à déterminer. Et vous verrez aussi à quel point c'est quelque chose d'intéressant dans cette partie-là. 97 000 € et 629 points.

Avec 442, nous allons passer sur une autre thématique, c'est la sauvegarde des hérissons proposée par Maud DUMONT avec un budget moindre : 5 700 €. Ce projet est arrivé cinquième du vote web et septième du vote papier.

Le projet suivant, c'est une oasis de fraîcheur place Alcalá – la place qui est en photo n'étant pas la place Alcalá – avec l'installation de 60 brumisateurs, porté par M. Arnaud DELBREL. 50 000 € et 321 points. Huitième du classement web et sixième du classement papier.

Mme Brigitte CONTOIS avec les petits kits de compost d'appartement, donc «Petits composts pour grandes plantes» : 45 000 €, 318 points. Sixième du classement web et quinzième du classement papier. C'est peut-être un des rares sur lequel il y a eu un écart.

Puis, Mme Brigitte CONTOIS : installer des nichoirs à mésanges contre les chenilles processionnaires. D'ailleurs, les mésanges, on peut aussi également les encourager à manger des moustiques du premier projet. Donc, pour 2 000 € et 313 points. Septième du classement web et dixième du classement papier.

«Tu t'es vu quand tu fumes ?» et « Talence sans mégots », c'était les projets 9 et 40 de Mme Fernanda GRÉGOIRE et MATABEA. 10 000 € et 281 points. Il s'agit d'installer des cendriers supplémentaires dans la ville. Si vous allez à côté du parc Peixotto, vous verrez que nous avons déjà mis en place ces cendriers, d'ailleurs avec un autocollant marqué «budget participatif» dessus. Neuvième du classement web et cinquième du classement papier.

Venons-en à un projet qui a déjà été mis en œuvre et qu'on continue à mettre en œuvre. C'est la mise en place d'arceaux à vélos. C'était les projets 29, 30 et 40 – quand il y avait des projets qui se ressemblaient, il y avait eu cette mutualisation – portés par M. CHOUMEAU, Mme JAFFARD et Mme CONTOIS, décidément, 222 points et 5 154 € TTC. L'occasion aussi de remercier l'ensemble du service et la direction générale, les services techniques, le service achats/marchés, parce que c'est facile à exposer, c'est beaucoup plus compliqué à étudier la faisabilité. Et puis en plus, depuis deux ans maintenant, nous avons un budget à exécuter et un budget à préparer. 222 points. Dixième du classement web et seulement 26^e du classement papier.

Décidément, les pucerons auront la vie dure à partir de l'année prochaine, vont continuer avoir la vie dure parce que nous faisons déjà beaucoup de choses. Des coccinelles cette fois-ci avec Mme Annabelle PLATON. 194 points et 1 400 € prévus. 11^e du classement web, 11^e du classement papier.

Et enfin, le dernier projet à avoir été retenu avec 181 points, c'est l'installation de pigeonniers contraceptifs – c'est un projet qui, je crois, avait déjà été proposé l'année dernière – afin de contrôler la population des pigeons de manière responsable, proposée par Mme Muriel DESROIS.

D'abord merci et bravo à l'ensemble des porteurs qui ont été là. Pour être complètement complet, ensuite il y avait avec 172 points le terrain de sports «City stade». Je vais demander aux conseillers municipaux, s'ils le peuvent, de faire un tout petit peu silence. Merci. «Fleurissons nos trottoirs» 172 points. L'atelier partagé Métaux et soudure : 166 points. La végétalisation du bois de Sourreil : 155 points. Le poulailler partagé : 146 points. «Poubelles

au coin», c'est l'installation de poubelles : 145 points. Une aire de jeux pour le quartier nord : 138 points. Le box à vélos individuel partagé : 131 points. Des jeux pour tous les enfants : 124 points. «Ici commence la mer» : 114 points. Un vélo-bus talençais : 103 points. Le parc de la paix : 99 points. Le collecteur de bouchons : 97 points. Une aire de jeux pour chiens : 93 points. La réhabilitation du parc du colonel Moll : 85 points. «Vers un recul de la pollution sonore» : 84 points. L'aménagement de la place Peylanne : 70 points. L'aménagement du parc Triaire : 64 points. «Un arbre à sons dans la ville» : 56 points. Des toiles d'ombrage pour les aires de jeux : 52 points. Une balançoire et une cabane au Clos de Leysotte : 42 points. Et enfin le dernier projet : aménagement espaces verts du passage des Tulipes : 31 points.

Au total, je vous le disais, 1 390 votes : 1 152 en web et 238 en papier. Merci à toutes et à tous. Je crois qu'il y en a certains qui n'étaient venus que pour cela et qui, surtout, ont école demain. Mais vous avez vu le meilleur du Conseil Municipal, ne vous inquiétez pas. Après, nous sommes moins d'accord.

N° 1 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Je vous propose juste, puisque nous reparlerons de la partie LED sur la délibération n° 13, que nous regroupions les questions qui pourraient avoir lieu sur cette délibération simultanément avec la délibération municipale pour ne pas avoir à reparler deux fois du même thème.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Elles sont toutes claires et parfaites.

Mme GRESLARD-NEDELEC : C'était sur la décision n° 15. Pourriez-vous nous donner des informations supplémentaires sur les partages pédagogiques, ce que cela recouvre, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Vous dire – je parle sous le contrôle de Patrick VILLEGA, bien sûr – que la convention tripartite entre l'école de musique et de danse dans les villes de Gradignan et Mérignac a été passée afin de favoriser les échanges culturels et le partage pédagogique autour de la musique ancienne et de la musique baroque. Il s'agit de construire une transversalité intercommunale en plaçant les élèves dans un périmètre instrumental et artistique plus étendu. Cela se traduit par des regroupements et des échanges entre élèves particulièrement enrichissants.

Pas d'autres questions ?

M. LAROSE : Si. Bonjour, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Bonjour.

M. LAROSE : Dans les regroupements que vous évoquiez, j'avais une question sur les décisions 13 et 2. Est-ce celles-là que vous voulez regrouper avec la délibération n° 8 sur les LED ?

M. LE MAIRE : La 13 oui, puisque nous sommes sur les LED. Sur la 2, il s'agit simplement de commander une armoire de commandes servant à l'allumage et à l'extinction de l'éclairage public des illuminations de fin d'année par radiofréquence. Donc, cela n'a rien à voir avec le reste des LED. Par contre, je vous propose effectivement que la 13 qui parle... Et nous allons reparler des certificats d'énergie, c'est le changement de l'ensemble des lampadaires en LED, je vous propose d'en reparler puisque nous avons une délibération spécifique là-dessus. Si cela vous convient.

M. LAROSE : Parfait.

M. LE MAIRE : Pas d'autres questions ?

DÉLIBÉRATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2018, enregistrée par les services préfectoraux le 9 février 2018, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 08/11/19	Signature d'une convention pour le prêt de matériel scénique, du 2 au 4 décembre 2019, afin de programmer le spectacle «Gretel et Hansel» par le Bottom Théâtre, le 3 décembre 2019, au Dôme. Le Dôme est mis à disposition à compter du 2 décembre pour l'installation technique.	IDDAC - Le Bouscat (33)
N° 2 14/11/19	Conclusion d'un accord-cadre de maintenance des installations municipales de radios-commandes «XYLOS» pour la gestion du fonctionnement de l'éclairage public, pour une durée allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2021. Montant total annuel révisable estimé : 4 344 € TTC	SAS BH Technologies - Grenoble (38)
N° 3 20/11/19	Passation d'un avenant au contrat de prestation pour l'atelier «Couture, stylisme et modélisme» à destination des usagers de l'Espace Seniors, afin d'organiser une séance hebdomadaire supplémentaire, soit 2 séances hebdomadaires d'une durée de 2 h du 2 décembre 2019 au 30 juin 2020.	Madame Marie RINGEADE - Talence

	<p>Montant de la dépense : 55 € le cours de 2 h soit un coût estimatif de 1 375 € (25 cours) supplémentaire.</p> <p>Nouveau montant total de la dépense pour cet atelier : 3 300 €</p>	
N° 4 20/11/19	<p>Achat de 2 véhicules électriques (frais de cartes grises inclus) :</p> <p>Montant total de la dépense : 58 524,06 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 véhicule GOUPIL G4- plateau basculant arrosage TP 32 638,08 € TTC - 1 véhicule GOUPIL G4 – plateau basculant 25 885,98 € TTC 	UGAP - Mérignac (33)
N° 5 20/11/19	<p>Décision d'abandonner la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 23/09/2019 pour l'acquisition de pièces, d'accessoires et de pneumatiques neufs pour véhicules s'agissant des lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 – pièces détachées et accessoires neufs pour véhicules inférieurs à 3,5 t, 2 – pièces détachées et accessoires neufs pour véhicules supérieurs à 3,5 t. <p>La procédure d'appel d'offre précitée est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, les exigences techniques concernant ces fournitures présentant des erreurs.</p>	
N° 6 20/11/19	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture ainsi que du matériel son et lumière, dans le cadre de l'organisation d'un colloque «Queeriser l'esthétique», les 25 et 26 novembre 2019. L'accès au colloque est gratuit.</p>	Université de Bordeaux Montaigne - Pessac (33)
N° 7 21/11/19	<p>Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle «Le garçon à la valise», le 29/11/19, avec mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme et de son matériel son et lumière.</p> <p>Montant de la prestation : 4 191,02 € TTC</p>	Cie de Louise - La Rochelle (17) Office Artistique Région Nouvelle Aquitaine (OARA) - Bordeaux (33)
N° 8 22/11/19	<p>Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc Peixotto et matériels de la Ville pour l'organisation de la manifestation «Drôle de Noël» du 16 décembre 2019 au 3 janvier 2020.</p>	Association Talence Événements - Talence
N° 9 27/11/19	<p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de mobiliers scolaires, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31 décembre 2022.</p> <p>Dépense annuelle estimée : 82 249,07 € TTC</p>	SAS D.P.C. - Bressuire (79)

N° 10 27/11/19	Décision de confier les intérêts de la Ville à la SCP d'avocats «Le Bail» – 168 rue Fondaudège à Bordeaux, dans le cadre de la requête en référé introduite auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, le 22/11/19, par M. Eric HANVY, visant notamment à obtenir la désignation d'un expert médical pour évaluer les préjudices subis suite à son accident de la circulation au volant d'un véhicule municipal, le 12/08/15, ainsi que pour se prononcer sur les responsabilités encourues et l'étendue des préjudices subis dans le cadre d'un éventuel recours en responsabilité contre la collectivité.	SCP d'avocats «Le Bail» - Bordeaux (33)
N° 11 28/11/19	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture, la livraison et la gestion des abonnements du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31 décembre 2023. Dépense annuelle totale estimée : 57 682,63 € TTC	France Publications SAS - Montrouge (92)
N° 12 2/11/19	Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs aux contrôles techniques et vérifications réglementaires pour une durée allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2021. Lot 1 – Contrôle technique de la construction Montant total annuel estimé : 50 376 € TTC Lot 2 – Inspections et vérifications réglementaires des installations et équipements Montant total annuel estimé : 41 076 € TTC	DEKRA Industrial SAS – Le Haillan (33) pour le lot 1 APAVE SUDEUROPE SAS – Artigues-près-Bordeaux (33) pour le lot 2
N° 13 28/11/19	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture et l'installation de «luminaires led neufs» sur le parc d'éclairage public (changement des foyers lumineux existants) pour une durée ferme d'un an à compter de sa date de notification. Montant total estimé : 2 245 096,98 € TTC	CITEOS SAS - Gradignan (33)
N° 14 28/11/19	Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs à l'acquisition de pièces, d'accessoires et de pneumatiques neufs pour véhicules pour une durée allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31 décembre 2023. Dépense annuelle estimée : lot 3 – Pneumatiques neufs : 11 184,55 € TTC	TAQUIPNEU SAS - Bègles (33)
N° 15 28/11/19	Passation d'une convention tripartite pour fixer les modalités des partages pédagogiques et échanges culturels avec les élèves des écoles de musique des villes de Gradignan et Mérignac.	Ville de Mérignac - Ville de Gradignan

« Le conseil prend acte de ces décisions.

Reçu en Préfecture le 20/12/19

N° 2 - Dénomination du jardin public implanté au cœur du quartier de Thouars

M. LE MAIRE : Voilà encore une nouvelle fois une mention sur la démocratie participative. Nous avons donc demandé aux Talençais, et pas simplement qu'aux riverains de Thouars, de pouvoir participer sur le nom de ce nouveau jardin public. Vous rappeler quand même que cela va être 1,2 hectare d'espaces verts supplémentaires au sein de la Ville de Talence là où d'ailleurs pour une grande partie c'était la voiture qui était encore reine il n'y a même pas quelques années. Vous dire que nous avons eu beaucoup de propositions et qu'à la différence du budget participatif c'était un petit peu diffus.

En termes de personnalités, Mme Rosa PARKS a recueilli 8 propositions, M. MANDELA a recueilli 6 propositions, de même que M. PICASSO. Le Président Jacques CHIRAC a recueilli 5 propositions. Le parc CAZABONNE a recueilli 4 propositions. Un très beau nom, mais peut-être encore un petit peu tôt, le parc Emmanuel SALLABERRY : 2 propositions. Mais c'est toujours devant Greta THUNBERG, ainsi que Mme Lucie AUBRAC, Flora TRISTAN, Theresa TALLIEN, Rosa BONHEUR, Manon CORMIER, Philippe SOLLERS, Jean MARZAT, Simone VEIL, le parc SAGAN et le parc AZNAVOUR qui ont chacun retenu 1 proposition. Cela, c'était les personnalités.

En lien avec le quartier de Thouars, le Jardin de Thouars avait recueilli 4 propositions, la Butte de Thouars qui est quand même appelée comme cela aujourd'hui ce sont 10 propositions, la Butte des Quatre saisons 2 propositions, le Coteau de Thouars 1 proposition, la Promenade de Thouars 1 proposition, les Portes de Thouars 1 proposition, la Butte fleurie 1 proposition.

Nous avons eu également d'autres : le Parc des hirondelles, le Parc du Vermont, le Parc de la butte fleurie, le Parc de la fraternité universelle, le Parc de la diversité, le Jardin des anges, le Jardin magnifique, les Jardins de Raba. C'est un petit peu extensif et puis surtout nous faisons un autre jardin à Raba), le Jardin de la passerelle et À l'orée du bois qui ont chacun recueilli 1 voix. Avec un jeu de mots également : le Parc de promonthouars.

Le Conseil communal a beaucoup délibéré. Il y avait beaucoup de gens dans le Conseil communal qui avaient proposé aussi le Coteau de Thouars, mais le Coteau de Thouars a recueilli un vote seulement. Donc, nous vous proposons que ce jardin s'appelle : Butte de Thouars Rosa PARKS, ce qui lui permettra de conserver à la fois son nom historique tel que connu et de donner le nom à une figure emblématique de la lutte pour les droits de l'Homme et les droits de la Femme, et de lutte contre toute discrimination raciale et tout le combat qu'a porté Rosa PARKS. Mais je vous propose de ne pas en faire une leçon d'histoire ce soir.

Cela appelle-t-il des remarques ? Pas de remarques, les votes. Pour ?

Mme DE MARCO : C'est un bon choix. Armand GUÉRIN, qui est absent, proposait de mettre une plaque pour expliquer qui était cette personne. Parce qu'il ne suffit pas de mettre un nom, il faut peut-être aussi donner des éléments.

M. LE MAIRE : C'est quelque chose qui était déjà prévu par la Ville.

Mme DE MARCO : Si c'était prévu...

M. LE MAIRE : C'était moins prévu en cas d'Emmanuel SALLABERRY, mais là, pour Rosa PARKS, nous mettrons une plaque.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«La requalification du quartier de Thouars a remodelé le paysage du cœur de quartier et va donner naissance à un nouveau jardin public ouvert à tous les habitants.

Pour rappel, son aménagement est le fruit du travail d'un groupe d'habitants volontaires. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises accompagné par un paysagiste. Leurs préconisations ont été présentées aux habitants du quartier lors d'une réunion publique du Conseil Communal Sud, le 11 octobre 2018.

L'aménagement du futur jardin public va prochainement toucher à sa fin. Il convient désormais de lui donner un nom. Les Talençais ont à nouveau été concertés pour faire des propositions de dénomination. Cette concertation a duré tout le mois de novembre et les Talençais ont pu déposer leur contribution dans 2 urnes mises à leur disposition au Dôme et à l'Hôtel de Ville ainsi que sur le mail du Conseil Communal SUD (cc.sud@talence.fr).

Le Conseil Communal Sud et le Conseil Citoyen se sont réunis le 5 décembre dernier pour examiner les propositions et choisir celle qu'ils souhaitaient soumettre au Conseil Municipal pour dénommer le futur jardin.

Ainsi, ils ont retenu le nom de «Butte de Thouars /Rosa Parks»

Aussi, je vous propose de dénommer le jardin public situé entre les avenues Rimbaud et Jean-Racine «Butte de Thouars /Rosa Parks».

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/12/19

N° 3 - Éducation/Enfance : dispositif Fonds publics et territoires de la Caisse d'Allocations Familiales - Convention d'aide financière au fonctionnement

M. DUART : Mes chers collègues, vous savez que nous accueillons dans nos accueils périscolaires et centres de loisirs tous les enfants sans distinction, y compris, lorsque nous sommes sollicités, les enfants porteurs de handicap. C'est un accueil un peu plus difficile qui nécessite parfois des investissements pour la formation des animateurs, parfois pour le recrutement de certains animateurs, et puis aussi qui demande un travail avec les familles. Pour la deuxième année consécutive, nous avons sollicité la CAF à travers le Fonds publics et territoires. La CAF nous a octroyé cette année une aide de 13 733 € pour l'accueil de ces enfants en situation de handicap.

Pour que nous puissions toucher ces sous, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'aide financière.

M. LE MAIRE : Des remarques ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Bien sûr nous voterons cette délibération pour la signature de cette convention. Nous remercions aussi les personnels qui se forment pour pouvoir accueillir ces enfants à profils spécifiques. En tous les cas, nous sommes ravis que les services enfance et jeunesse se positionnent en étant des services inclusifs.

M. LE MAIRE : Ce qu'ils ont toujours été. D'autres remarques constructives ? Le vote.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Éducation et aux Activités Périscolaires, expose :

«L'accueil de tous les enfants sans distinction aucune est au cœur de l'action éducative de la ville de Talence dans ses accueils périscolaires et ses centres de loisirs. Celui des enfants porteurs de handicap et/ou de pathologie chronique l'est donc également.

Inscrit dans les objectifs du Projet Éducatif de Territoire - Plan mercredi et dans la Convention Territoriale Globale, cet accueil nécessite systématiquement un travail de coordination en amont avec la famille et les professionnels qui entourent les enfants, afin de mettre en place un accueil adapté de qualité. Il nécessite aussi de pouvoir sensibiliser et former les équipes d'animateurs et peut parfois requérir un recrutement d'animateur destiné à un accompagnement individuel momentané.

A cet effet, le service Éducation Enfance pour la deuxième année consécutive, a sollicité le dispositif Fonds publics et territoires de la Caisse d'Allocations de la Gironde qui a octroyé une aide financière à hauteur de 13 733 € pour accueillir et accompagner les enfants porteurs de handicap et/ou de pathologie chronique.

En 2018 et 2019, respectivement 11 et 13 enfants porteurs de handicap ont été accueillis sur les temps périscolaires et les centres de loisirs.

Afin que la Caisse d'Allocations Familiale de la Gironde puisse procéder au versement de cette subvention, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière au fonctionnement annexée à la présente délibération.»

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/12/19

N° 4 - Concerts en Accueils Périscolaires Maternels – Partenariat Projet «En bas si j'y suis» porté par le Centre Social Mix-cité

M. DUART : Effectivement, c'est une manifestation que nous avons organisée l'an dernier en partenariat avec Mix-cité et Rock et Chanson, et qui a connu un vrai succès. Nous avons été sollicités cette année pour reconduire cette manifestation. Cela aura lieu dans les écoles maternelles du quartier de Thouars en début d'année à travers des mini-concerts de 30 à 45 minutes.

Donc, je vous propose là aussi, pour que cette manifestation puisse avoir lieu, d'autoriser M. le Maire à signer les différents documents relatifs à ces interventions.

M. LE MAIRE : J'abonde dans vos propos, mon cher collègue. Quand on parle de succès, c'est entre 150 et 200 personnes qui ont participé à cet événement gratuit et à destination de l'ensemble des écoles, de ces groupes scolaires. Donc, c'est une très belle réussite et je félicite les services et l'ensemble des personnes et des bénévoles du centre social aussi et les salariés qui ont mis en place de très beaux partenariats.

Mme ZANOTTI : Effectivement, c'est une très bonne initiative qui a très bien marché. Pourrait-on envisager de développer cette initiative sur Crespy ? La configuration des résidences et la mixité des publics se prêtent à ce type d'action d'inclusion par la musique.

M. LE MAIRE : Je trouve que c'est une excellente idée, madame ZANOTTI.

M. DUART : Oui, tout à fait. Il faut voir cela avec nos partenaires, mais pourquoi pas. Crespy aujourd'hui fait débat.

Mme ZANOTTI : Je sais que Mix-Cité, c'est sur Thouars, mais bon, c'est vrai que Crespy...

M. LE MAIRE : Il y a un centre social qui va ouvrir sur Crespy aussi.

Mme ZANOTTI : Oui, voilà, avec Bagatelle.

M. LE MAIRE : Avec Bagatelle.

Mme ZANOTTI : Oui, mais il n'y a pas Rock et Chanson.

M. LE MAIRE : Nous ferons monter au nord Rock et Chanson. Nous les accompagnerons au-delà des frontières administratives. En tout cas, je trouve que votre idée est très bonne, madame ZANOTTI. Donc, je propose que les services, nous puissions leur demander effectivement d'y adjoindre... Alors peut-être pas forcément pour février 2020 ou mars 2020, parce que cela va être un peu court, mais il n'est pas interdit d'être ambitieux.

Mme RAMI : C'était juste une précision au niveau de la convention. Je n'ai pas bien compris. C'est l'article 2 où il est écrit dans le premier point «faire intervenir à titre gracieux» et sur le deuxième point il y a écrit «rémunérer M. LEFEVRE». Donc, je n'ai pas bien compris.

M. LE MAIRE : C'est une intervention gracieusement payante. Donc, je pense que nous ferons effectivement...

Mme RAMI : C'est payant, donc il est rémunéré M. LEFÈVRE.

M. LE MAIRE : Oui, oui. Pour moi, il est rémunéré. Nous ferons préciser. Les votes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Education et aux Activités Périscolaires, expose :

«Fort d'une première expérience concluante l'an passé, le service Education-Enfance est de nouveau sollicité dans le cadre du projet «En bas si j'y suis» porté par le Centre Social et Culturel Mix-Cité en partenariat avec Rock et Chanson et la Ville de Talence.

L'objectif est de sensibiliser la population du quartier de Thouars aux activités artistiques et de faire du lien avec les grands événements culturels portés tout au long de l'année sur le territoire.

Quatre accueils périscolaires maternels (Ravel, St Exupéry, Michelet et Picasso) accueilleront, début 2020, un mini-concert de 30 à 45 minutes réalisé par un musicien accompagné de son piano.

Ce temps fort festif et gratuit, ouvert à l'ensemble des familles des écoles concernées permettra également aux familles, qui ne les connaissaient pas, d'identifier les temps périscolaires et leurs propositions d'activités.

Afin de formaliser le cadre de ce partenariat, je vous propose d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les différents documents relatifs à ces interventions.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/12/19

N° 5 – Tarifs des locations des salles municipales

M. LE MAIRE : MM. JESTIN et CAZABONNE étant apparemment toujours à la réunion métropolitaine sur le futur transport en commun et la ligne E, ainsi que l'extension de la ligne B vers Gradignan, je vais vous vous proposer d'adopter cette grille tarifaire qui comprend l'annualisation que vous voyez, donc c'est-à-dire que ce sont exactement les mêmes taux que ce qui avait été délibéré pour les salles sportives précédemment, c'est-à-dire une augmentation de 1,95 % lorsque c'est faisable parce que parfois on fait des arrondis et parfois il y a des choses que l'on n'augmente pas non plus pour des raisons pratiques. Et donc, vous avez l'ensemble des tarifs avec une augmentation très, très légère. Talence continue justement à proposer ses différentes prestations à tarifs très compétitifs, notamment dans la location des salles, de manière à ce que les personnes puissent justement avoir un vrai recours quand elles organisent leur anniversaire, leur mariage au secteur privé.

Les votes.

Mme CONGOSTE : Je vais voter pour. Cependant, je trouve que nous pourrions réfléchir au fait d'arrêter de toujours augmenter. Peut-être que cela pourrait être un vrai sujet de réflexion d'arrêter d'augmenter le coût de la Ville.

M. LE MAIRE : Nous pourrions toujours réfléchir. Je vous rappelle que dedans il y a des fluides qui, eux, augmentent beaucoup plus vite que 1,95. Alors, on peut s'opposer à toute hausse de tous les services publics ou parapublics mais cela, c'est une économie dirigée. Et la deuxième chose, vraiment lorsque l'on regarde les prix des tarifs, ce qui est proposé, le tissu, je rappelle que pour les associations c'est gratuit, ce qu'est une hausse relativement modeste puisque c'est 0 % là-dessus, je trouve que voilà. Et je vais vous dire que je suis personnellement très opposé à ce miroir aux alouettes qui consiste à faire penser que le service public est quelque chose de complètement gratuit et que cela doit être une maigre participation. Je rappelle que cela ne couvre absolument pas ce que cela représente, mais en tout cas cela permet aussi de proposer ce nombre de salles très important.

Mme CONGOSTE : Je suis tout à fait consciente que c'est moins cher qu'ailleurs, mais ce n'est pas parce que les autres font n'importe quoi qu'on doit surenchérir. Et ensuite, si vous voulez, si les salaires suivaient le rythme des augmentations, je serais complètement d'accord. Mais là, il y a quand même un coût de la Ville qui devient lourd pour tout le monde. Donc, peut-être qu'effectivement nous pourrions réfléchir à augmenter le standing de vie de l'ensemble des personnes et alors augmenter en fonction du standing de vie.

M. LE MAIRE : Je vous propose, madame CONGOSTE, de réserver aux autres municipalités qui font n'importe quoi le soin de vos conseils et de vos certitudes péremptoires. Et vous rappeler que nous sommes ici dans un Conseil Municipal qui ne décide pas de ce genre de politique. Il vous appartient, si vous le souhaitez, de vous positionner nationalement sur les sujets qui vous sont chers. Les votes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal a fixé les tarifs 2019 des locations des salles municipales.

Aujourd'hui, je vous propose de revaloriser, comme suit et à compter du 1^{er} janvier 2020, les grilles concernées sur la base d'un taux annuel d'actualisation fixé à 1,95%. Pour mémoire, ce taux d'actualisation est identique à celui délibéré en date du 28 mai 2019 pour revaloriser les tarifs des locations des salles sportives.

Salles louées aux particuliers talençais

Salles	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Caution	Heure de clôture
Grand Préfabriqué	112,50 €	115 €	200 €	Aucune
Eclaireurs	112,50 €	115 €	200 €	Aucune
Château de Thouars	895,00 €	912 €	1600 €	Aucune
Haut-Brion	112,50 €	115 €	200 €	Minuit
Salle polyvalente du Dôme (1)	971,00 €	990 €	2 000 €	Aucune

(1) Afin de donner la priorité aux associations talençaises, les réservations pour cet équipement ne pourront pas intervenir plus de quinze jours avant la date de l'événement.

Salles louées aux syndicats

Salles	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Caution	Heure de clôture
Salle 107 Château Margaut	112,50 €	115 €	200 €	23 heures
Grand Préfabriqué	112,50 €	115 €	200 €	Aucune
Eclaireurs	112,50 €	115 €	200 €	Aucune
Robespierre	112,50 €	115 €	200 €	22 heures
Haut-Brion	112,50 €	115 €	200 €	Minuit
Mozart	190,00 €	194 €	350 €	22 heures

Salles louées aux comités d'entreprises Talençais ou à des associations non Talençaises

Salles	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Caution	Heure de clôture
F. Mauriac	470,00 €	479 €	850 €	1 heure
Grand Préfabriqué	224,00 €	228 €	400 €	Aucune
Eclaireurs	224,00 €	228 €	400 €	Aucune
Haut-Brion	224,00 €	228 €	400 €	Minuit
Robespierre	224,00 €	228 €	400 €	22 heures
Mozart	380,50 €	388 €	850 €	22 heures

Salles mises à disposition gratuitement aux associations Talençaises

Salles	Caution	Heure de clôture
Grand Préfabriqué	200 €	Aucune
Eclaireurs	200 €	Aucune
Robespierre	200 €	22 heures
Cauderès	200 €	22 heures
Haut-Brion	200 €	Minuit
F. Mauriac	550 €	1 heure
Mozart	550 €	22 heures

Salles mises à disposition gratuitement une fois par an aux associations Talençaises et aux partis politiques

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
Salle polyvalente du Dôme	2 000 €	Aucune

Si l'ensemble de ce dispositif vous agrée, je vous demande, Mesdames Messieurs, de bien vouloir l'adopter.»

ADOpte PAR 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/12/19

N° 6 - Tarifs des droits de place et redevances d'occupation du Domaine Public

M. LE MAIRE : Là, il s'agit du même taux d'actualisation avec, comme je vous le disais, des tarifs qui ne sont pas augmentés. Par exemple, le tarif de droits de marché reste à 1 €, parce que 1,07 € à percevoir sur un marché, ce serait tout un poème. Je rappelle d'ailleurs par exemple que ce tarif des droits de marché est le même depuis 2016, ce qui fera plaisir puisque nous n'avons donc pas augmenté ces tarifs-là. Rappeler quand même quelque chose que nous avons mis en œuvre l'année passée et qui, je crois, était particulièrement apprécié par les riverains, c'est la baisse très significative des redevances pour les échafaudages et clôtures de chantiers pour une semaine de manière à distinguer les chantiers courts et les chantiers longs qui, eux, ont été plus significativement augmentés. Donc, ce qui permet aux particuliers d'avoir un tarif qui a été créé l'année dernière et qui, je crois, fait la satisfaction de toutes et tous.

Pas de remarques ? Vote à l'unanimité pour également ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des droits de place et redevances d'occupation temporaire du Domaine Public pour l'année 2019.

En la matière, je vous rappelle que toute occupation du Domaine Public à but commercial ou privé est d'une part, soumise à autorisation préalable de la Ville, et doit d'autre part, donner lieu au paiement d'un droit de place ou d'une redevance, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1.

Pour l'année 2020, je vous propose de revaloriser les tarifs sur la base d'un taux d'actualisation de 1,95% (taux identique à celui utilisé pour les salles municipales). Toutefois, pour des raisons pratiques et avec la règle d'arrondi à l'unité la plus proche, certains tarifs restent inchangés.

De ce qui précède, je vous propose de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs des droits de place et redevances d'occupation temporaire du Domaine Public comme suit :

1. Droit de place pour la vente sur la voie publique		2019	2020	
1.1. Droit de place à l'occasion des marchés				
Pour les abonnées	Pour le mois	3 €	3 €	le mètre linéaire de façade
Pour les occasionnels	Par marché	1 €	1 €	de droit fixe
		+ 1 €	+ 1 €	le mètre linéaire de façade
1.2. Droit de place pour les marchands ambulants hors marchés				
Camions et stands alimentaires	Par jour	0,65 €	0,66 €	le mètre carré de surface au sol
Grande roue, manèges, attractions...	Par jour	0,13 €	0,13 €	le mètre carré de surface au sol
Cirques et spectacles divers de moins de 300 m2	Par jour	65,00 €	66,00 €	de forfait
Cirques et spectacles divers à partir de 300 m2	Par jour	86,00 €	88,00 €	de forfait
1.3. Droit de place pour les terrasses des cafés et restaurants				
Place Alcalà de Henares	Par an	25,00 €	26,00 €	le mètre carré de surface au sol
Trottoirs axe Libération-Gambetta	Par an	19,00 €	19,00 €	le mètre carré de surface au sol
Autres secteurs	Par an	16,00 €	16,00 €	le mètre carré de surface au sol
1.4. Droit de place pour les enseignes temporaires				
Tous les dispositifs	Par mois	11,50 €	12,00 €	le mètre carré de surface au sol
1.5. Droit de place accordé aux associations talençaises				
Pour les braderies commerciales		Gratuit	Gratuit	
Pour le 1er vide grenier de l'année		Gratuit	Gratuit	
Pour les vides greniers suivants	Par jour	108,00 €	110,00 €	de forfait

1.6. Droit de place pour les autres types de vente sur la voie publique

Par jour	1 €	1 € de droit fixe
	+ 1 €	+ 1 € le mètre linéaire de façade

2. Redevance à l'occasion des ventes sur la voie publique

		2019	2020	
2.1. Redevance pour l'utilisation de l'énergie électrique ou d'un point d'eau				
Pour les abonnés	Pour le mois	10,00 €	10,00 €	Le raccordement reste à la charge des utilisateurs
Pour les occasionnels	Par jour	3,50 €	3,50 €	
2.2. Redevance pour l'enlèvement des déchets				
Pour les abonnés	Pour le mois	10,00 €	10,00 €	
Pour les occasionnels	Par jour	3,50 €	3,50 €	

3. Redevance à l'occasion des travaux et chantiers

		2019	2020	
3.1. Echafaudages et clôtures de chantier				
Pour 1 semaine uniquement		4,30 €	4,50 €	le mètre carré de surface au sol
Du 1er au 3ème mois	Par mois	8,60 €	9,00 €	le mètre carré de surface au sol
Du 4ème au 5ème mois	Par mois	14,00 €	14,00 €	le mètre carré de surface au sol
A partir du 6ème mois et au-delà	Par mois	25,00 €	25,00 €	le mètre carré de surface au sol
3.2. Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants				
	Par semaine	40,00 €	41,00 €	à l'unité
3.3. Benches ou containers, baraques de chantier				
1ère semaine	Par semaine	63,00 €	64,00 €	à l'unité
2ème semaine	Par semaine	91,50 €	93,00 €	à l'unité
3ème semaine	Par semaine	120,00 €	122,00 €	à l'unité
4ème semaine et au-delà	Par semaine	175,50 €	179,00 €	à l'unité
3.4. Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention				
	Par jour	28,50 €	29,00 €	à l'unité
Minimum de perception		28,50 €	29,00 €	

4. Tournage de films		2019	2020
4.1. Films documentaires, culturels, d'études, touristiques		Gratuit	Gratuit
4.2. Courts métrages		Gratuit	Gratuit
4.3. Longs métrages, séries TV, films publicitaires	Par jour	200,00 €	207,00 €
4.4. Barnum cuisine	Par jour	100,00 €	103,00 €

5. Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre conformément au règlement d'occupation du domaine public

		2019	2020	
5.1. Redevance additionnelle en cas de non respect de l'autorisation	Par jour	55,50 €	57,00 €	de forfait et par unité après mise en demeure
5.2. Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	32,50 €	33,00 €	le mètre carré de surface au sol après mise en demeure

Enfin, il convient de rappeler les éléments suivants :

- 1) Toute période entamée est due,
- 2) Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur,
- 3) Toute surface sera arrondie au mètre carré supérieur,
- 4) Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré,
- 5) L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place,
- 6) Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale.

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande de bien vouloir l'adopter.»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/12/19

N° 7 - Convention de financement des écoles privées sous contrat d'association Saint-Genès et Notre-Dame-Sévigné

M. LE MAIRE : Vous avez l'ensemble des éléments qui sont prévus dans cette délibération qui est relativement classique. Vous dire que le détail du calcul pour 2018-2019, c'est le coût général de ce qui a été fait dans le cadre du budget. Le coût total, c'est 1 735 029 €, que l'on divise par le nombre d'élèves en classes élémentaires, 1 670, ce qui permet d'aboutir à la somme de 1 038,94 € contre 1 055 € l'année d'avant. Donc, c'est un coût un petit peu inférieur. Pourquoi ? D'abord, un, parce que les économies de gestion qui ont été réalisées par la Ville nous permettent d'avoir un forfait qui est un petit peu moins élevé, notamment sur la partie entretien, mais aussi l'augmentation du nombre d'élèves. Donc, ce qui donne, multiplié par le nombre d'élèves, la somme que vous avez entre les différentes écoles qui sont dans cette délibération. Délibération annuelle et classique.

Mme RAMI : J'aurais voulu avoir une précision en fonction de la Loi BLANQUER qui est passée en février 2019, qui demande que les enfants à partir de 3 ans soient scolarisés. Je ne sais pas, dans les documents, si la subvention ou la participation financière pour les deux écoles privées concerne la maternelle et le primaire, puisque sous contrat d'association il n'y

a qu'une obligation au niveau du primaire et pas de la maternelle. Donc, la question est : rémunère-t-on les deux structures, maternelle et primaire ? Sinon, puisque vous secouez la tête, y aura-t-il un impact ?

M. LE MAIRE : Je ne secoue pas la tête, je vous dis non.

Mme RAMI : Vous dites non.

M. LE MAIRE : Je peux secouer la tête si vous voulez, mais vous verrez que ce n'est pas la même chose.

Mme RAMI : D'accord. Y aura-t-il un impact de la scolarisation ?

M. LE MAIRE : La loi BLANQUER existe, mais pas son décret d'application. Les services suivent les décrets d'application de la loi BLANQUER. Quand ces décrets d'application seront posés, nous appliquerons effectivement ces éléments-là pour les maternelles. Faites entièrement confiance aux écoles concernées pour nous rappeler ces mêmes éléments législatifs. Donc, nous aurons effectivement cet impact-là. Pour l'instant, ce ne sont que les écoles élémentaires, pour répondre à votre question.

D'autres remarques ? Non. Les votes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'État des contrats d'association à l'enseignement public, conformément à l'article L442-5 du Code de l'Éducation.

Dans ce cadre, « les dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

En application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, la commune siège de l'établissement doit donc participer aux frais de fonctionnement des écoles privées pour les élèves domiciliés sur son territoire.

La participation de la Ville de Talence est calculée sur la base du coût moyen d'un élève constaté dans les écoles publiques talençaises, évalué à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la commune, conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012. Ainsi, au titre de l'année scolaire 2019-2020, le montant de la participation s'élève à 1 038,94 € par élève talençais scolarisé dans une classe.

Les effectifs 2019-2020 des classes élémentaires sont de :

- 120 élèves talençais pour l'école Saint-Genès,
- 140 élèves talençais pour l'école Notre Dame Sévigné.

Dans ce cadre, le montant du forfait communal à verser aux écoles sous contrat d'association est arrêté :

- à la somme de 124 673 € pour l'école Saint-Genès,
- à la somme de 145 452 € pour l'école Notre Dame Sévigné.

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- habiliter Monsieur le Maire à signer les deux conventions de financement des dépenses de fonctionnement des écoles Saint-Genès et Notre Dame Sévigné pour l'année scolaire 2019-2020,
- inscrire cette dépense au budget 2020 sur l'article 6558.»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/12/19

N° 8 - Passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public - Cession de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) - Autorisation de signer les documents relatifs à la cession

M. LE MAIRE : Je parlerai et puis, bien évidemment, Mme FABRE-TABOURIN, qui est aussi à l'origine de ces éléments, ainsi que M. Jean-Jacques BONNIN pour la partie énergie, pourront intervenir.

C'est une belle délibération qui met en place les conditions pour passer en LED tout ou partie de l'éclairage public, et ce, dès l'année 2020. Là, ce sont les certificats d'énergie avec des choses qui ont été faites. Nous avons déjà eu des occasions d'échanger sur ces certificats d'énergie. Si nous devons changer l'ensemble des LED de la ville, cela représenterait – la CAO et l'ensemble des éléments ont été présentés puisque cela a été proposé en commission énergie, puis en CAO – un coût total de 1,9 million d'euros hors taxes. Mais par contre, ce coût serait amorti aux environs de 11 ans en termes de fonctionnement. À savoir que nous avons quand même une variable qui n'est pas neutre : le coût de l'énergie qui, sur 11 ans, peut présenter des volatilités importantes. En tout cas, nous allons dire que cela représenterait une économie de l'ordre de 100 000 euros par an. Un peu plus certaines années, dont d'ailleurs la première année puisque nous avons des changements là-dessus.

Je voudrais vraiment féliciter les services parce que ce sont des éléments que nous avons lancés à la rentrée 2019. Ils ont mis en place cet accord-cadre. Nous pouvons changer tout ou partie. Je rappelle que Talence, ce sont 3 750 points lumineux. Donc, il appartiendra pour les éléments de la municipalité actuelle jusqu'au 15 et 22 mars et la suivante de disposer ou pas de cet accord-cadre qui aura été mis en place par la Ville et de manière à devenir l'une des premières villes 100 % LED et sûrement une des villes de la taille de Talence, en tout cas dans l'agglomération, à être véritablement LED avec en plus un parc qui est relativement ancien, qui était renouvelé chaque année. C'est un petit peu compliqué, donc nous avons cette possibilité-là.

Madame TABOURIN, peut-être, si vous souhaitez ajouter quelque chose.

Mme FABRE-TABOURIN : Non, pas grand-chose, monsieur le Maire. Je vais peut-être laisser M. BONNIN qui a repris ce dossier. Moi, je me félicite, évidemment, du travail réalisé par les services. Tout cela est parti d'un état des lieux, c'est-à-dire que soit nous continuons à entretenir un parc d'éclairage public qui devenait coûteux parce que pour partie très ancien,

donc soit nous continuions à investir pour grosso modo maintenir des produits pas forcément très qualitatifs, soit nous nous lançons dans ces calculs. C'est vrai que nous avons été assez surpris de voir que notre retour sur investissement opèrerait dès la 11^e année. Donc, c'est une bonne nouvelle et je me joins à vos félicitations des services qui ont monté ce dossier de façon extrêmement rapide et complète.

M. LE MAIRE : En liaison d'ailleurs avec les services métropolitains qui avaient déjà, d'ailleurs, un projet de mutualisation de la partie éclairage public et donc en s'assurant bien évidemment qu'un choix de Talence ne serait pas impactant pour les futurs choix de Bordeaux Métropole post-2020 puisque si jamais il y a des modalités de calcul, nous avons cet élément-là. Donc, je pense que nous pouvons collectivement nous en féliciter et nous en réjouir.

M. LAROSE : Je voulais avoir quelques précisions sur le système mis en place puisque si la LED aujourd'hui a permis de réduire la consommation et d'améliorer la fiabilité du service, je voulais savoir sur la partie connectée que permettraient ces LED si quelque chose était mis en œuvre et, si oui, quelle était votre politique de service adossé à cette connexion.

Mme FABRE-TABOURIN : Nous avons été très, très vigilants justement à avoir des produits évolutifs. Je rappelle que changer les LED, grosso modo, c'est changer les ampoules. Nous nous sommes assurés dans le cahier des charges que les produits retenus accepteraient toutes possibilités d'évolution et de connectivité. Nous pensons en effet à l'éclairage à la demande quand les gens avancent, etc., etc. Donc, nous avons intégré cela dès notre première réunion dans le cahier des charges. Maintenant, nous n'allons pas présumer de l'avenir. Quid du fait que l'éclairage public reste complètement de compétence municipale ou non ? Nous nous en sommes inquiétés dès le départ et, évidemment, en fonction de l'évolution de cette compétence, nous le prendrons en compte dans notre parc.

M. LAROSE : D'accord. Cela veut dire qu'aujourd'hui le boîtier XYLOS qui est sur la délibération n° 4 ne permet pas du tout d'adapter l'éclairage sur des quartiers, par exemple des zones identifiées comme sensibles et qui pourraient aujourd'hui déjà bénéficier d'un éclairage nocturne ? Ce n'est pas ce type de... ?

Mme FABRE-TABOURIN : Je vous rappelle que Talence a pris la décision d'éteindre l'éclairage nocturne entre 1 h et 5 h sur l'ensemble de son territoire comme grosso modo un tiers des communes françaises. Cela fait partie des sujets et c'est donc la raison pour laquelle nous avons intégré dans notre cahier des charges la possibilité de. Je rappelle aussi qu'aujourd'hui grosso modo, pour schématiser, l'éclairage public n'est pas une obligation de la part des villes, sauf que si nous éclairons, notre éclairage doit être homogène sur l'ensemble du territoire. C'est comme cela. Nous savons que cela va bouger très vite et je pense qu'il sera temps de mettre ce dossier sur la table parce que de très bonnes solutions doivent pouvoir être revisitées en fonction de la réalité d'un certain nombre de cadres, pour dire cela comme cela.

M. LAROSE : Merci.

M. LE MAIRE : Je rappelle qu'il y a des choses très intéressantes sur ce que l'on appelle l'éclairage intelligent. Moi, je n'aime pas ce terme-là parce que l'éclairage aujourd'hui n'est pas idiot. Notamment quand on parle de taxe des ordures ménagères incitative, il y a besoin d'avoir ce type de capteurs pas très loin. Donc, peut-être que ces lampadaires pourront demain être compatibles justement de cette taxe des ordures ménagères incitative qui est mise en place dans quelques quartiers pilotes au sein de Bordeaux Métropole.

Mme DE MARCO : C'est très rapide. C'est pour dire, bien sûr, que nous sommes satisfaits de cette délibération. J'ai souvenir que nous avons proposé pour l'éclairage du cœur de Thouars, il y a peut-être quatre ou cinq ans, ce type d'éclairage. Vous l'avez mis en place. C'est bien. La seule remarque que je ferais, c'est qu'engager cette somme-là, cela sent la campagne électorale. Je ne sais pas pourquoi, mais on dirait que c'est un signe. Je me trompe peut-être.

Mme FABRE-TABOURIN : Je suppose exactement comme la décision d'éteindre l'éclairage public, madame DE MARCO. Je crois que nous nous sommes mis à travailler sur le sujet et je crois que nous travaillons en cohérence.

Mme DE MARCO : Non, non, mais c'est bien. C'est bien quand cela va dans le bon sens.

Mme FABRE-TABOURIN : Pas à pas et très sérieusement.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, je vais donc vous expliquer, puisque vous semblez voir de la campagne électorale partout, à croire que cela vous obsède, mais de vous rappeler ce qu'est un accord-cadre. C'est assez magique. C'est un accord-cadre qui prévoit juste des prix. Si vous avez compris dans cette délibération-là que nous engageons le passage en LED, c'est que vous l'avez mal lue ou alors vous vous servez de cela pour faire un appel électoral. En l'occurrence, c'est un accord-cadre qui permet juste de pouvoir le faire. Ce n'est donc ni une dépense électorale ni un appel électoral. À croire que c'est peut-être vous qui en êtes plus obsédée que nous.

Mme DE MARCO : Il me semble avoir vu une décision municipale. J'ai peut-être mal lu.

M. LE MAIRE : Oui, de passer un accord-cadre. Je vous expliquerai ce qu'est un accord-cadre en temps voulu. C'est juste une façon de se mettre...

Mme DE MARCO : Non, mais monsieur SALLABERRY, franchement, ne faites pas semblant. Vous savez très bien qu'en annonçant ceci, quoi qu'il en soit, que ce soit un accord-cadre ou pas, vous le faites pour faire une annonce de campagne. En même temps, je vous dis bravo. Je trouve que c'est une bonne initiative, mais...

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, je vous ai déjà expliqué : arrêtez d'asséner des choses qui ne sont pas vraies.

Mme DE MARCO : Ne faites pas semblant. Bien sûr que non.

M. LE MAIRE : Un accord-cadre permet de pouvoir le faire. Avez-vous entendu de la part de la municipalité que nous allons le faire ? Donc, arrêtez de faire ni semblant ni de ne pas comprendre puisque vous savez ce que c'est. Avez-vous entendu un élément de la part de la municipalité que nous allons le faire là ? La réponse est non. L'engagement de la municipalité était de mettre en place les conditions qui sont réunies depuis ce Conseil Municipal. Après, il appartiendra à qui de droit de pouvoir le faire. Je trouve franchement relativement décevant, alors que nous avons eu des échanges, ma foi, fort cordiaux sur cinq années et quelques, que vous vous attachiez à toute décision pour pouvoir y voir un élément électoral. Encore une fois, je fais partie de ceux qui pensent que nous sommes élus, madame DE MARCO, pour six ans et qu'il ne nous appartient pas d'interrompre notre mandat trois mois avant pour s'y perdre pour des contingences électorales, voire électoralistes quand je vois ce type de remarque.

Mme DE MARCO : Non, ce n'est pas mon genre.

M. LE MAIRE : Puisque ce n'est donc pas une annonce électorale, nous allons retenir vos félicitations. Cela vous va-t-il ? Très bien.

Mme RAMI : Je voudrais avoir quelques précisions sur l'offre de valorisation des travaux du prestataire Vos Travaux Éco. Il y a un article que je n'ai pas bien compris. Actuellement, le prix du mégawatt/heure pour l'éclairage public est à 7,26 €. Nous avons 3 750 points lumineux, donc nous arrivons bien sur le prix que vous avez annoncé de 180 900 €. Par contre, ce que j'avais compris, c'est que quand on acte quelque chose avec un C2E, on s'engage sur un prix ferme, sur 7,26 € du mégawatt/heure. Or, dans l'article 4 – alors peut-être que c'est mal formulé ou que je ne l'ai pas bien compris, c'est pour cela que je vous pose la question –, il est écrit : *«paiement de votre prime énergie. Cette proposition pourra être revue à la baisse ou à la hausse en fonction de l'évolution contractuelle du mécanisme des certificats d'économie d'énergie»*. Donc, la question que je vous pose : cela veut-il dire qu'au final, au bout d'un an, puisque l'on s'engage sur un an, accord-cadre ou pas accord-cadre la proposition tiendra si les travaux et le changement des LED sont faits d'ici un an, et au terme des travaux nous resterons toujours sur les 7,26 € du mégawatt/heure ? Ou cela sera-t-il fluctuant jusqu'à la fin de l'année, que l'on prendra le dernier coût dans un an ?

M. LE MAIRE : D'abord, ce coût-là, c'est 27 millions de kilowatts/heure que divise le cours du mégawatt/heure en novembre 2019, octobre, ce qui fait à peu près à un peu moins de 181 000 €, ce qui explique ce montant. Dans tous les certificats, et c'est pareil pour tout le monde, il est parfaitement logique qu'une entreprise, en tout cas celles des certificats d'énergie, s'engage pour une période donnée d'un an. D'ailleurs, c'est un élément d'engagement que vous trouvez sur tous les marchés. Nous avons validé il y a quelques jours l'avant-projet sommaire de la piscine. Nous avons des prix qui sont valables un an puisque les conditions de variation des indices, auxquelles d'ailleurs les fluctuations énergétiques sont particulièrement soumises, ne permettent pas aux opérateurs, quels qu'ils soient d'ailleurs,

puisqu'ils ont tous les mêmes éléments, de s'engager auprès d'un an. Mais encore une fois, il y a deux choses différentes : il y a le certificat d'énergie, il y a l'accord-cadre. L'accord-cadre, c'est se mettre d'accord sur un prix d'installation, etc. Le certificat d'énergie, c'est l'objet de cette décision-là. L'accord-cadre, c'était une décision municipale. C'est celle que nous avons vue tout à l'heure et pour laquelle je vous ai proposé de tout regrouper. Vous avez en fait tout simplement cet élément-là qui est valable un an et vous avez une clause de variation qui est proposée par l'ensemble des opérateurs pour pouvoir se couvrir au-delà de la première année, ce qui est parfaitement logique puisque le prix du mégawatt/heures, s'il devait prendre 20 % ou descendre de 20 %, c'est parfaitement logique qu'on ait des opérateurs qui cherchent à se couvrir contre ce risque de volatilité.

Mme RAMI : Le coût du C2E n'est pas forcément lié au coût de l'énergie. Ce sont des fiches qui tombent. Donc, la 4^e période C2E est allongée d'un an. C'est très bien, nous pouvons en profiter. La fiche qui correspond aux points d'éclairage que vous comptez remplacer existe sur un an encore. Si j'ai bien compris – je reprends –, cela veut dire 7,26 € (chiffre que vous avez annoncé tout à l'heure), c'est le chiffre qui va être tenu et sur lequel vous aurez la prime énergie, enfin la prime-chèque au bout d'un an.

M. LE MAIRE : 7,26 €, c'était le prix de novembre. Le cours d'octobre, c'est 6,72 €. Vous voyez que d'octobre à novembre, nous avons une volatilité des prix qui est quand même relativement importante, 54 cts, donc cela fait près de 10 % de variation d'éléments. Le prix ferme, forfaitaire et définitif pour un an, c'est le montant que vous avez, c'est-à-dire 189 900 €. Ce prix-là, il est susceptible d'évolution au bout d'un an à partir du moment où on a trouvé. Mais, encore une fois, vous dites «vous» la décision d'équipement en LED – je vais vous le redire puisque je l'ai réexpliqué à Mme DE MARCO, mais je vais vous le réexpliquer – n'est pas liée à ce certificat d'énergie. Là, ce sont des éléments qui sont effectivement étroitement liés, mais qui ne sont pas liés à la décision de la municipalité. Donc, elle appartiendra durant l'année qui vient, du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre, à l'équipe qui souhaitera la mettre en œuvre.

D'autres remarques ? Non. Les votes, s'il vous plaît. Pour à l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, la commune de Talence a le projet de moderniser son éclairage public extérieur (3 750 points lumineux), en remplaçant l'ensemble des ampoules par des LED.

Il est prévu que ces travaux soient réalisés sur l'année 2020, pour un coût total estimé à près de 1,9 M€ HT. L'objectif de cette opération est d'économiser près de 80 % sur la facture énergétique. A l'issue des travaux, il est ainsi envisagé de valoriser les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Pour rappel, le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

En pratique, la collectivité dispose de deux options pour valoriser ses CEE :

- obtenir les CEE en nom propre et les valoriser après investissement : la commune doit pour cela ouvrir un compte sur le registre national CEE (emmy), récupérer, traiter l'ensemble des pièces justificatives et les transmettre en respectant le formalisme imposé, puis cumuler suffisamment de Gwh cumac pour pouvoir les vendre.

- passer par un obligé dans le cadre d'un accord contractuel préalable à la signature du marché lié aux futurs CEE générés.

Pour des raisons de calendrier et de praticité, c'est cette seconde option qui a été retenue par la Ville concernant spécifiquement le futur projet de passage de l'éclairage public en LED.

En termes de procédure, malgré le fait que la conclusion d'un tel partenariat ne relève pas du Code de la commande publique, la collectivité a réalisé une mise en concurrence des différents candidats en vue de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ainsi, parmi les six offres reçues par la Ville sur la plateforme NR-PRO, l'offre qui a été retenue dans le cadre de la cession des CEE à hauteur de 27 000 000 kWh cumac est celle de la société «VOS TRAVAUX ECO» pour un montant estimé à 180 900 €.

Ceci étant exposé, je vous propose de bien vouloir :

- approuver les termes de la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de valorisation de travaux jointe à la présente délibération ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.»

ADOPTE par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/12/19

9 - Participation financière 2020 de la Ville de Talence à l'association « Portes du Sud »

M. LE MAIRE : Je vais me permettre de remplacer Marc LABOURDETTE qui devait peut-être arriver, mais qui n'est pas arrivé. C'est une délibération relativement classique. Vous dire, bien évidemment, vous le savez, que le PLIE Portes du Sud recouvre Talence, Gradignan et Villenave-d'Ornon. Il a été créé il y a près de 12 ans maintenant. Cela fera 13 ans dans quelques semaines. Vous dire que l'augmentation entre 2019 et 2020, c'est 528 euros. Tout simplement, c'est l'augmentation de la Ville en termes de DGF. Nous avons augmenté d'un peu plus de 500 habitants. Et donc, il n'y a rien de nouveau à signaler sur cette convention si ce n'est qu'elle continue à produire ses effets. Vous dire également que cette année le PLIE et les services municipaux ont mis en œuvre une action emplois pluriels. J'étais venu échanger avec les participantes puisque l'idée était de pouvoir accompagner 8 candidates du territoire en recherche d'emploi. Vous dire également que concernant la clause d'insertion 16 Talençais ont bénéficié d'heures de travail. En 2018, nous avons 37 Talençais qui étaient rentrés dans le PLIE, dont 59 % de femmes. Sur les 255 participants au parcours sur le PLIE, nous avons 95 Talençais, ce qui correspond grosso modo à 37 % de la répartition sur les communes. C'est une belle délibération et un beau rapport d'activité.

Des remarques ? Les votes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LABOURDETTE, Adjoint délégué à l'Emploi, l'Economie, le Commerce, l'Innovation, l'insertion professionnelle et le Développement Intercommunal expose :

«En 2006, la ville de Talence a fondé avec les communes de Gradignan et Villenave d'Ornon, l'association « Portes du Sud » dont l'objet principal est la mise en œuvre, le fonctionnement et la gestion d'un

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. L'avenant au protocole d'accord 2015/2021, signé entre les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon, fixe la participation financière à 1€ par habitant en fonction de la population DGF .

Le Conseil d'Administration de l'association, lors de sa réunion du 30 mars 2010, a décidé, dans un souci de simplification administrative, de prendre en compte la population DGF de l'année antérieure et non plus celle de l'année en cours.

En conséquence, la population DGF 2019 étant de 44 491 habitants, la participation financière 2020 sollicitée correspond au montant de 44 491 €.

Des financements sont également sollicités auprès du Département de la Gironde, de la région Nouvelle Aquitaine, de Bordeaux Métropole et dans le cadre du Fonds Social Européen dont les crédits résultent de la période 2014/2020.

C'est pourquoi si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir :

- décider une participation financière de la Ville de Talence à hauteur de 44 491 € au profit de l'association « Portes du Sud »,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2020 avec l'association « Portes du Sud ».

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/12/19

10 - Mise à disposition de locaux à l'association «Portes du Sud»

M. LE MAIRE : Mêmes éléments, c'est la reconduction de cette mise à disposition selon les conventions qui sont indiquées.

Les votes. Pour. Vous allez voir que nous allons arriver à un Conseil Municipal avec 100 % de délibérations à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LABOURDETTE, Adjoint délégué à l'Emploi, l'Economie, le Commerce, l'Innovation, l'insertion professionnelle et le Développement Intercommunal expose :

L'association Portes du Sud, structure juridique porteuse du PLIE Portes du Sud, organise l'accueil des participants de Talence à la fois dans les locaux du service municipal emploi de Talence (Espace Espeleta Emploi Economie) et au Dôme.

Pour ce faire, la Ville de Talence met à disposition gratuitement 2 bureaux. Cette mise à disposition gratuite est valorisée dans le budget de l'association pour appeler du Fonds Social Européen.

C'est pourquoi si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président de l'association Portes du Sud pour l'année 2020.»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/12/19

11 - Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention pour l'année 2020

M. LE MAIRE : C'est un partenariat expérimental avec la CCIB pour soutenir ces commerces. La CCIB, d'ailleurs, s'occupera de toute la partie administrative, ce qui permet de ramener à zéro le coût de formation pour nos commerçants. L'idée, en fait, c'est de proposer la mallette du dirigeant prise en charge à 100 % pour les entreprises individuelles avec pour mission la mise en place de formations qualitatives adaptées et localisées aux besoins des commerçants, et participer au développement des compétences des commerçants de la Ville de Talence, notamment en matière de numérique, de techniques des ventes et de marketing. C'est une initiative, c'est expérimental. Donc, nous verrons au bout d'un an effectivement si jamais cela a été concluant et si cela a permis de sauvegarder et de former ces femmes et ces hommes qui prennent un risque, qui tiennent leur commerce et leur entreprise à bout de bras dans un contexte quand même difficile depuis un an. Je trouve que c'est une belle initiative pour justement les accompagner, et ce, sans frais.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur le Maire, nous voterons pour. J'aurais aimé que nous ayons peut-être des éléments de l'évaluation puisqu'il s'agit d'une expérimentation, les éléments de l'évaluation de cette expérimentation lorsqu'elle sera achevée. Il n'y a rien dans la convention. Est-ce sous une forme... ?

M. LE MAIRE : Cette convention ayant une durée d'un an, cela veut dire que dans cette hypothèse, elle sera reconduite ou pas, ou en tout cas proposée ou pas l'année prochaine date à date, j'allais dire, pour faire du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre. Et nous pouvons légitimement penser, comme nous l'avons toujours fait, nous venons de le faire pour le PLIE Portes du Sud, que ce sera accompagné bien évidemment d'une évaluation objective, en sachant que toute première expérience est forcément toujours un petit peu un saut dans l'inconnu. Peut-être qu'il faudra laisser le temps à cette action de s'enraciner pour notre tissu.

Mme GRESLARD-NEDELEC : En tout cas, je serais intéressée à avoir non seulement l'évaluation, mais les critères retenus et la méthodologie. C'est toujours intéressant pour objectiver les expérimentations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Les votes. Pour. Très bien.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LABOURDETTE, Adjoint délégué à l'économie, l'emploi et au développement intercommunal, expose :

«Dans le cadre de sa politique économique, la Ville de Talence a pour objectif de favoriser le développement économique en tant que levier fort de l'aménagement du territoire et de l'équilibre de ses quartiers. Ainsi, la Commune dispose d'un service destiné à animer, maintenir, développer le tissu économique local et accompagner les implantations de nouvelles entreprises sur la commune.

A ce jour, 400 commerçants exercent sur le territoire Talençais proposant un panel large des prestations et services pour les administrés.

La Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG) défend les intérêts des 70 000 entrepreneurs issus des catégories de l'industrie, des services et du commerce, elle favorise la compétitivité et la performance, elle propose des offres de formation adaptées aux besoins des entreprises, fait entendre la voix des entreprises et contribue au développement économique local et régional. Soucieuse d'être toujours pertinente dans son accompagnement du développement des commerces, la CCIBG a mis en place une nouvelle offre de formations spécifique nommée «la mallette du dirigeant» prise en charge à 100 % pour les

entreprises individuelles.

Pour soutenir cette belle initiative, dès l'année 2020, la Ville de Talence propose d'expérimenter une offre Talençaise de la CCIBG :

- diffuser des informations via son site internet et ses réseaux sociaux sur les formations proposées à destination des chefs d'entreprises de Talence.
- mettre gratuitement à disposition le matériel nécessaire pour la tenue des formations (salle, écran, rétroprojecteur...).

La CCIBG s'engage à :

- mettre en place des formations qualitatives, adaptées et localisées (voir descriptif des formations en annexe).
- instruire les dossiers de prise en charge des chefs d'entreprises.
- fournir les outils de communication liés aux formations délivrées
- diffuser de l'information sur les formations via son site internet et ses réseaux sociaux.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde.»

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/12/19

12 - Reconstitution d'un poste de technicien

Mme PITOT : Bonsoir mes chers collègues. Effectivement, comme le dit son titre, il s'agit tout simplement de la prolongation d'un poste de technicien qui est au sein de nos services depuis le mois de décembre 2018. Donc, il s'agit ici de le prolonger, toujours dans les mêmes conditions de rémunération et mêmes conditions de travail.

M. LE MAIRE : Une technicienne même.

Mme ZANOTTI : Chaque fois dans ces propositions sur les postes, ce sont des CDD avec une superbe phrase : *«Au vu des compétences spécifiques pour ce poste et de l'absence de candidat fonctionnaire»*, etc., etc.

M. LE MAIRE : Je vous assure que nous ne l'écrivons pas avec ce ton-là, je vous assure.

Mme ZANOTTI : C'est un beau copier-coller. Cela veut dire que l'on privilégie quand même régulièrement les CDD. Je peux le comprendre. Mais ouvrez-vous aux personnels des CDD la possibilité de se former et éventuellement de passer des concours pour devenir des fonctionnaires ?

Mme PITOT : Je vais redire de nouveau la même chose que j'ai pu dire à de nombreuses reprises. Lorsque l'on ouvre une offre d'emploi au sein de notre collectivité, nous recevons différentes candidatures : des fonctionnaires, des agents de droit privé. Et nous ne valorisons pas le fonctionnaire ou l'agent de droit privé. Nous valorisons une compétence. S'il s'agit de l'agent de droit privé, ce que nous disons dès l'entretien avec l'agent, c'est que nous sommes favorables à ce qu'il passe les concours pour devenir fonctionnaire. Ce n'est pas un choix de la collectivité de ne faire appel qu'à des contractuels même si c'est une politique plus nationale aujourd'hui. Ce n'est pas le choix de la collectivité, si c'est votre question.

M. LE MAIRE : Et qu'encore une fois, la Ville adorait trouver des statutaires sur ces postes-là. Malheureusement, c'est un métier comme d'autres, en tension et sur lequel les conditions de recrutement ne sont pas faciles. Donc, c'est ce choix-là. Ma philosophie a toujours été d'avoir une collectivité avec des statutaires. Malheureusement, il faut aussi s'adapter au marché du travail.

Les votes. Pour, merci.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 17 décembre 2018, un poste de technicien a été créé.

Dans le cadre des projets de la ville, il était en effet nécessaire de renforcer l'équipe des techniciens municipaux en raison de l'augmentation du nombre du mètre carré construits, et de la nécessité d'assurer la maintenance des bâtiments en question.

Au vu des compétences spécifiques pour ce poste et de l'absence de candidat fonctionnaire, la ville était alors contrainte d'ouvrir un poste de contractuel.

L'agent concerné donnant toute satisfaction, je vous propose aujourd'hui de procéder à la reconduction de ce poste de technicien dans les conditions ci-après détaillées :

Missions principales

- Suivre les projets des bâtiments sur les plans technique, administratif et financier et leur mise en œuvre (suivi chantiers, coordination des travaux, contrôle périodiques...),
- participer à l'élaboration budgétaire pour la maintenance des bâtiments et à l'exécution du budget,
- participer à l'élaboration des marchés relatifs aux bâtiments.

Périodicité

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade de Technicien, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 343 (IB 372)
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Il percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3 -2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire le poste de technicien pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2020,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/12/19

13 - Convention de partenariat - Séance de régulation

Mme PITOT : Il s'agit ici de renouveler ce partenariat. En 20 mois d'action, la psychologue a effectué 168 heures de régulation pour la Ville. Le constat qui est fait, c'est que les agents se saisissent pleinement de cet espace de régulation, que ce soit des rendez-vous pris à leur propre initiative ou sur le conseil d'un supérieur ou d'un collègue. Ils mettent en réflexion leur

conscience professionnelle et leur attachement au service public. Nous essayons ici de faire en sorte que les agents se sentent bien au sein de notre collectivité.

M. LE MAIRE : Signaler, je pense, une petite coquille. Ce n'est pas 2017 qu'il faut lire, mais 2019 dans la délibération. Mais vous l'aviez sûrement remarqué.

Les votes.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Par une délibération du 27 avril 2011, la collectivité avait sollicité le soutien d'une psychologue en vue d'animer des séances de régulation à destinations des agents de la Commune.

Cette mission d'accompagnement a été attribuée par la suite à une nouvelle prestataire au titre des années 2016 à 2019.

Je vous rappelle que cette action s'inscrit parmi les axes de prévention de la Ville et a pour but de prévenir et traiter des difficultés rencontrées par les agents, d'améliorer les conditions de travail ainsi que le service rendu au public.

La psychologue du travail a accepté de renouveler ce partenariat en maintenant ses tarifications sur les séances individuelles et collectives.

Au vu de la qualité de l'accompagnement proposé aux agents et dans le souci de poursuivre l'amélioration des conditions de travail de ces derniers, je vous demande de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à :

- maintenir ce partenariat avec ce prestataire pour une durée d'un an, à compter du 01/01/2020,
- signer le renouvellement de la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces afférentes,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 013.»

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/12/19

14 - Réévaluation de la rémunération d'un agent contractuel

Mme PITOT : Cet agent a fait des remplacements ponctuels en 2015 puis en 2017. Il s'agit ici de reconnaître le travail réalisé au sein de notre collectivité et donc de lui attribuer une majoration de point d'indice et donc une revalorisation de sa rémunération.

M. LE MAIRE : Au sein donc de ce service éducation.

Des remarques ? Des questions ? Les votes. Pour à l'unanimité ?

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«La collectivité a recruté un agent contractuel à un poste administratif au service Education Enfance. Donnant entière satisfaction et souhaitant valoriser le poste d'accueil occupé par cet agent, je vous propose de réévaluer sa rémunération par une valorisation correspondant à 10 points d'indice.

Missions principales :

- centraliser, consigner, traiter les demandes destinées à instruire les inscriptions des centres de loisirs,

- assurer un suivi et l'instruction des demandes des familles,
- accueillir le public avec amabilité, accompagner l'expression de la demande, s'exprimer clairement,
- gestion des tableaux de bord concernant l'accueil des centres de loisirs,
- renseigner sur l'organisation et le fonctionnement des centres de loisirs,
- gérer les situation d'urgence, réguler les tensions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif, est calculée de la façon suivante :

- o Traitement indiciaire en référence à l'IM 327 (IB 350)
- o Une majoration de 10 points

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- modifier la rémunération de cet agent à compter du 01 janvier 2020 pour une durée de 12 mois dans les conditions exposées ci-dessus,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/12/19

15 - Création d'un poste d'Assistante de Direction

Mme PITOT : Il s'agit d'un poste au sein des ressources humaines. Effectivement, c'est de nouveau un contractuel. En fait, nous cherchions à remplacer le poste d'une de nos agents qui est partie en disponibilité.

Mme DE MARCO : Je profite de cette délibération pour réitérer une demande que nous faisons régulièrement. Armand GUÉRIN l'a fait par mail avant le Conseil Municipal pour demander l'organigramme par exemple de la municipalité ; organigramme que nous n'avons toujours pas depuis cinq ans. Peut-être qu'à la fin du mandat nous aurons l'organigramme. Nous nous demandons si c'est un secret-défense ou si c'est quelque chose qui peut être communiqué.

M. LE MAIRE : Si vous voulez, un jour, nous parlerons de secret-défense ensemble. Juste vous dire que M. Armand GUÉRIN a ces éléments depuis tout à l'heure. Donc, vous voyez, vous n'avez même pas besoin...

Mme DE MARCO : Depuis tout à l'heure, mais M. Armand GUÉRIN, comme vous le savez peut-être, est hospitalisé actuellement, donc il n'a pas pu nous les fournir.

M. LE MAIRE : Je ne savais pas et j'espère qu'il aura un prompt rétablissement.

Mme DE MARCO : Vous pouvez répondre...

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, puis-je aller jusqu'au bout ? Oui, je pourrais répondre, mais si vous me coupez la parole, je ne peux pas. Je vais donc vous dire que M. Armand GUÉRIN pose entre chaque Conseil Municipal à peu près une quinzaine de questions très pertinentes, mais qui obligent les services... Il ne s'agit pas de secret-défense, il s'agit juste de dépiler au fur et à mesure des choses. M. GUÉRIN a demandé ces éléments-là, il les a obtenus. Mais surtout, je lui souhaite et je pense que nous pouvons tous lui souhaiter collectivement, un prompt rétablissement.

Mme DE MARCO : Mais M. GUÉRIN demande ceci en notre nom à nous trois. Donc, vous pouvez peut-être répondre à nous trois également puisqu'il nous fait copie, sachant que ceci, nous le demandons régulièrement et qu'à ce jour nous n'avons pas eu... Alors, je suis ravie d'apprendre que M. GUÉRIN aurait connaissance de ces éléments. Sachez qu'il vaut mieux demander ceci au préalable de la séance du Conseil Municipal plutôt que d'intervenir en Conseil Municipal pour demander et poser des questions que M. GUÉRIN pose en notre nom.

M. LE MAIRE : Mais M. GUÉRIN demande un organigramme nominatif des 800 agents de la collectivité. Vous comprenez...

Mme DE MARCO : Non.

M. LE MAIRE : Si.

Mme DE MARCO : Au moins comment c'est organisé.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, je veux bien que vous me disiez non mais quand les services me disent ce qu'il demande, soit vous ne croyez pas les services... Que vous ne me croyiez pas moi, à la rigueur, mais il demande un organigramme nominatif des 800 personnes. Il lui a été donné pour le service des ressources humaines. Il n'y a donc pas de secret défense. Et puis, après tout, cela nous permet d'échanger aussi en Conseil Municipal. Voyons les choses positivement.

Mme DE MARCO : Soyons positifs.

M. LE MAIRE : Toujours.

Mme DE MARCO : Donc, je suis ravie. N'aurons-nous que l'organigramme des ressources humaines ? C'est un début à tout.

M. LE MAIRE : Il a eu aujourd'hui l'organigramme de tous les services.

Mme DE MARCO : Très bien. Et lui seul ?

M. LE MAIRE : Et nous attendons dès lundi prochain ses prochaines 15 questions sur le reste de la mandature. Nous y répondrons avec la plus grande célérité. Je rappelle que ce n'est pas le maire qui répond à ces questions, ce sont les services qui ont aussi d'autres choses à gérer. Donc, je fais aussi la défense, par exemple, du service des ressources humaines qui a un organigramme qui évolue beaucoup, qui a été très occupé et qui est très occupé.

Ce n'est pas un secret-défense, juste une question de gestion des priorités.

Mme DE MARCO : Nous sommes désolés de nous intéresser au fonctionnement de la municipalité. Peut-être qu'il valait mieux ne rien demander. Mais vous pourriez saluer notre intérêt.

M. LE MAIRE : Décidément, madame DE MARCO, cette mue trimestrielle me laisse pensif. Je n'avais pas vu la précédente, mais cette mue et ces sous-entendus me laissent vraiment pensif. En tout cas, ne voyez pas dans l'action des services une quelconque action politique puisque par définition les fonctionnaires sont neutres...

Mme DE MARCO : Mais je n'en doute pas.

M. LE MAIRE : ... et donc répondent aux conseillers municipaux avec la même célérité. Juste que lorsque l'on a 15 questions par mois, comme ce que m'ont indiqué les services, ils y répondent par ordre de priorité. Et les services qui me parlent dans mon oreillette me disent que M. GUÉRIN les a remerciés. Donc, vous voyez qu'il doit être particulièrement content. Et si jamais ce n'était pas le cas, vous pourrez nous le dire. Vous voyez, il est plus satisfait que vous.

Donc, vous profitez de cette délibération pour poser une question qui n'a rien à voir. Mais pouvons-nous avoir vos votes, s'il vous plaît ?

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le secrétariat du Service des Ressources Humaines est constitué de 3 postes à temps complet. En raison d'une vacance de poste au sein de ce pôle, il convient de faire face à son remplacement.

Au vu des compétences particulières exigées et de l'absence de candidat fonctionnaire, je vous propose d'ouvrir un poste de catégorie B au tableau des effectifs des agents contractuels, conformément à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 modifiée.

Missions principales :

- accueillir le public, les partenaires sociaux, les chefs de service, et les agents,
- gérer le Secrétariat de la Direction (RDV, réunions, rédaction courriers, notes),
- suivre la carrière des Titulaires,
- rédiger les actes administratifs (arrêtés, délibérations, conventions),
- organiser et gérer les dossiers des Commissions Administratives Paritaires,
- gérer les dossiers disciplinaires,
- gérer le dossier relatif à l'entretien professionnel et aux fiches de poste,
- Suivre les groupes de travail,
- gérer les mises à disposition,
- gérer les dossiers des médailles d'honneur,
- assurer le cas échéant les autres missions du Pôle Accueil et Assistantes RH en cas de besoin,
- soutenir le Pôle en période d'élections professionnelles.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade de Rédacteur est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 343 (IB 372),
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.
L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- créer un poste au tableau des effectifs des contractuels en qualité de Rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012.»

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/12/19

16 - Création de postes au tableau des effectifs au 01/12/2019

Mme PITOT : Ces créations de postes sont effectuées au sein de l'école de musique et de danse. Il s'agit de modifier le tableau en supprimant des postes à temps complet pour des postes à temps non complet afin de permettre la nomination de lauréats au concours d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principal deuxième classe.

M. LE MAIRE : Et de saluer tout le travail qui a été fait au sein de l'EMMD justement pour lisser et prendre en compte les effets de la réforme avec des effets et des faits générateurs tout au long de l'année, pour le 1^{er} décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre, par ordre d'obtention. Les votes.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin de permettre la nomination de lauréats du concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe sur des postes à temps complet pour deux agents et sur des postes à temps non complet pour 6 agents, il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant des postes à temps complet et en créant des postes à temps non complet.

Ces nominations s'échelonnent du 1^{er} Décembre 2019 au 1^{er} Septembre 2020.

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs comme suit au 1/12/2019

<u>GRADE</u>	<u>AUTORISES</u>	<u>POURVUS</u>	<u>SUPPRESSION</u>	<u>CREATION</u>	<u>NOUVELLE SITUATION</u>
ATEA principal 2ème classe Temps complet	8	1	3	0	5
ATEA principal 2ème classe Temps non complet	6	4	0	4	10

Par ailleurs la nomination d'un agent contractuel en CDI lauréat du concours d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe est proposée au 1/01/2020.

Il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs au 1/01/2020

<u>GRADE</u>	<u>AUTORISES</u>	<u>POURVUS</u>	BESOIN	CREATION	NOUVELLE SITUATION
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	10	10	1	1	11

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/12/19

17 - Réévaluation de la rémunération des contractuels de catégorie A

Mme PITOT : Cette revalorisation de la rémunération des agents doit être envisagée au bout de trois ans. L'ancienne revalorisation date de janvier 2017. Le temps est donc venu de revaloriser ce contractuel de catégorie A. L'ancienne rémunération était de 3 252,55 € bruts et la nouvelle rémunération passe à 3 416,56 € bruts.

M. LE MAIRE : Ce qui devrait satisfaire Mme CONGOSTE et ce qui prouve bien que la mairie, elle, participe à l'augmentation du pouvoir d'achat de ses contractuels et de ses salariés.

Mme CONGOSTE : *inaudible hors micro*

M. LE MAIRE : À étendre la Ville. Oui, c'est de la Ville dont nous parlons. Je croyais avoir vos félicitations, mais j'y reviendrai.

Les votes.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Par délibération en date du 23 mai 2016, le Conseil Municipal avait autorisé la réévaluation de la rémunération au 1^{er} Janvier 2017 d'un contractuel de catégorie A en CDI pour le poste de Manager Gestionnaire aux cuisines centrales, tenant compte de la date anniversaire du dernier contrat.

Aussi, sur la base de l'article 1-2 du décret n°88-145 du 15/02/1988 modifié, je vous propose à nouveau de réévaluer la rémunération de ce collaborateur comme suit :

- Poste Manager Gestionnaire aux cuisines centrales :
 - o traitement indiciaire en référence au 7^{ème} échelon IM 545 du grade d'Attaché,
 - o majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée,
 - o l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Il percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- réévaluer la rémunération de ce contractuel en CDI à compter du 1^{er} janvier 2020
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/12/19

18 - Reconduction d'un poste au service municipal emploi

Mme PITOT : Il s'agit ici simplement de la prolongation d'un poste de contractuel suite au départ en disponibilité d'un de nos agents du service emploi.

M. LE MAIRE : Des questions ? Non. Les votes.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au Travail, expose :

«Par délibération n° 18 en date du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement d'un poste de contractuel de catégorie A au sein du service municipal emploi dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des clauses d'insertion et des offres d'emploi. L'agent donnant entière satisfaction, et ledit contrat prenant fin au 31/12/2019, il est proposé de reconduire ce poste dans les mêmes conditions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet 80%.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée en référence au grade d'Attaché territorial :

- traitement indiciaire : 1er échelon IM 390,
- l'équivalent du régime indemnitaire et majoration alloués au grade visé.

L'agent percevra une prime annuelle dans les conditions prévues par le protocole d'accord du CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi du 26 janvier 1984 n°84-53 modifiée, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire le poste au service municipal emploi à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/12/19

19 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022

M. FARGUES : Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit là d'autoriser M. le Maire à signer le contrat enfance jeunesse dans sa 4^e édition, puisqu'il est en place depuis 2007 avec les axes forts : aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants, accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie, créer les conditions

favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Je tiens également à remercier Laurence, des services, qui s'est occupée de tout le diagnostic dans un délai relativement court.

M. LE MAIRE : Madame DESGUERS, peut-être, sur la partie Petite enfance ?

Mme DESGUERS : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en ce qui concerne la petite enfance, j'ai envie de vous expliquer comment l'offre d'accueil et la demande des familles se sont complexifiées sur la commune. La conjonction de plusieurs facteurs, dont le développement simultané des services privés, la baisse du nombre d'enfants de 0 à 3 ans, l'augmentation des familles monoparentales, ainsi que des demandes très diversifiées selon les quartiers de la commune rentrent plus difficile une réponse adéquate aux besoins des parents. C'est dans ce cadre que depuis 2017 le CCAS a mis en œuvre l'Observatoire de la petite enfance. Cet Observatoire est un outil de diagnostic et de veille permanent. C'est aussi un outil d'aide à la décision pour définir la politique petite enfance de la Ville. L'ensemble des partenaires (CAF, Département), ainsi que toutes les structures présentes sur le territoire de la Ville collaborent intelligemment dans ces groupes de travail.

Au regard des problématiques soulevées et des moyens financiers disponibles, voici les quatre orientations retenues pour la période de 2019 à 2022 pour la petite enfance. Premièrement : concilier vie familiale et professionnelle, développer des places d'accueil en collectif. Cette année, nous en aurons quatre de plus au petit campus. Des places d'accueil à domicile rattachées à un établissement collectif. C'est un projet qui avance en soutenant les initiatives privées qui développent des places d'accueil, en soutenant le retour à l'emploi de parents et en proposant un nouveau service de garde à domicile sur des horaires atypiques pour des familles aux revenus très modestes.

Deuxièmement : améliorer la communication à destination des familles en facilitant la compréhension des familles pour aller vers le mode d'accueil correspondant à leurs besoins, à leurs demandes et à leur budget, en traduisant des documents importants pour les familles allophones.

Troisième point : soutenir la parentalité en développant des lieux d'accueil parents/enfants au nord de la commune et au centre, en accueillant des enfants porteurs de handicap, en participant à la création d'une manifestation que l'on appellerait «famille» dans le cadre de la convention territoriale globale.

Quatrièmement : maintenir et développer le niveau des connaissances des professionnels puisque souvent, ce sont des femmes – je crois que nous avons deux hommes qui interviennent auprès de jeunes enfants seulement à Talence – avec, entre autres, participation de toutes les équipes ou presque aux huit journées de formation dispensées par l'Institut petite enfance de Boris CYRULNIK, c'est-à-dire de 2019 à 2022.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je me joins effectivement à vos remerciements pour le service, particulièrement Laurence qui a rédigé ce très gros et très complet document diagnostic, et là qui objective vraiment les choses avec des éléments.

Y a-t-il des prises de parole ?

Mme ZANOTTI : Oui, effectivement, des remarques très positives. Remerciements sur la qualité de l'annexe et le contenu fort détaillé.

J'ai quelques questions sur la délibération et puis sur l'annexe. Sur la délibération, a-t-on analysé le pourquoi de la diminution significative des assistantes maternelles en fonction ? C'est écrit dans la délibération et c'est quand même très important pour savoir...

Mme DESGUERS : Puis-je répondre, monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Mme DESGUERS : S'agit-il des assistantes maternelles que l'on appelle les parents-employeurs, c'est-à-dire assistances maternelles privées ?

Mme ZANOTTI : C'est cela.

Mme DESGUERS : Ou assistantes maternelles du CCAS ?

Mme ZANOTTI : Non, des parents employeurs.

Mme DESGUERS : Parents employeurs, sinon que de les soutenir, notamment par la formation, de les accueillir dans le cadre du RAPE, dans leur démarche. Mais il y a des assistantes maternelles qui quittent la ville de Talence, qui vont acheter une maison soit à Bègles soit en dehors de la Communauté urbaine.

Mme ZANOTTI : Est-ce parce qu'elles partent ?

Mme DESGUERS : Il y en a qui partent, oui.

Mme ZANOTTI : Non, mais parce que vous avez marqué quand même dans le diagnostic : «*C'est une diminution significative*». Donc, c'est pour cela que je vous posais la question pourquoi.

Mme DESGUERS : Je n'ai pas compris. Une mission ?

M. LE MAIRE : Non, une diminution.

Mme DESGUERS : Il y a une diminution significative, mais il y a aussi une baisse significative des enfants de moins de trois ans.

Mme ZANOTTI : Donc, il n'y avait pas de besoin. C'est cela que je ne comprends pas, c'est que cela a été marqué comme un diagnostic qui posait problème.

M. LE MAIRE : Ce que je vous propose, ma chère collègue, c'est peut-être de prendre toutes ces questions-là et d'avoir un échange peut-être plus complet avec le CCAS. Parce que j'ai l'habitude de penser que derrière un chiffre, qu'il soit en augmentation ou en diminution voire parfois en stagnation, il y a parfois des réalités, d'abord qui ne sont pas forcément si simples que cela à analyser et peut-être qu'il y a des choses à creuser, si vous en êtes d'accord. Lorsque l'on voit la totalité du document, c'est quand même compliqué de savoir ce qui se cache derrière. Il y aura peut-être un élément analytique. Peut-être nous faire passer vos questions sur l'intégralité du document s'il y en a d'autres.

Mme ZANOTTI : Il y a des questions que j'aimerais poser en Conseil Municipal quand même.

M. LE MAIRE : Posez-les.

Mme ZANOTTI : Par exemple, a-t-on une estimation moyenne de la différence du reste à charge entre une place en crèche municipale et dans une microstructure privée ? Parce qu'effectivement, vous mettez aussi dans la même phrase le fait que vous allez favoriser le privé. Je suis désolée, mais politiquement, pour les personnes à revenus modestes, ce n'est pas la même chose. C'est ce que je voulais souligner. C'est pour cela que je souhaitais que ce soit abordé en Conseil Municipal et pas en aparté.

M. LE MAIRE : Non, non, en sachant que les questionnements, quand ils sont faits, si jamais tout le monde en est d'accord, nous le transmettons à l'ensemble...

Mme ZANOTTI : Je reconnais qu'il y a des questions techniques.

M. LE MAIRE : Non, mais c'est juste que ce n'est pas facile de vous sortir le chiffre à l'euro près. Donc, nous transmettons vos questions et il n'y a pas de secret défense, pour reprendre ces éléments-là. Juste vous dire quand même tout ce qui est fait par la collectivité et par la Ville pour maximiser le nombre de places en crèches, pour maximiser le nombre de choses et aussi s'adapter, je crois, à un élément fondamental qui est le changement dans la demande des familles avec les horaires atypiques, les horaires décalés, et puis tout ce qui doit être fait également pour le retour à l'emploi puisque l'on peut parfois ne pas avoir un emploi et justement avoir besoin d'une place en crèche par exemple collective de manière à permettre de passer les entretiens ou tout simplement être disponible pour un futur employeur. Donc, je pense qu'il y a vraiment quelque chose et c'est un peu tout le sens aussi de ce document pour pouvoir s'adapter.

Mme ZANOTTI : J'ai noté que vous avez un objectif de transparence vis-à-vis des familles. Cela me paraît très bien. Mais là encore la transparence ne corrige pas le manque de places dans les revenus modestes. C'est-à-dire que ce n'est pas parce que l'on sait pourquoi on n'a pas été retenu que...

M. LE MAIRE : Soyons clairs, je réfute le terme d'«objectif de transparence». C'est transparent. Je rappelle que les places en crèches ne sont pas déterminées par un adjoint, par quelqu'un.

Mme ZANOTTI : Oui, oui, mais cela, c'est très bien.

M. LE MAIRE : Non, mais je me permets juste parce que je sais que vous êtes quelqu'un qui fait attention aux mots. Quand on parle d'objectif de transparence, c'est transparent. Alors maintenant, quelqu'un qui a une place en crèche a un intérêt moindre pour les critères qui y contribuent que quelqu'un qui n'a pas cette place en crèche. Tout ce qui peut être mis en place à la municipalité pour mettre en place des crèches et un accueil pour tous, nous savons très bien aussi la différence de prix qui est très sensible, est mis en place par la collectivité. Maintenant, il faut aussi se poser la question du structurel, du conjoncturel. Après, il ne s'agit pas non plus d'aller créer des places dans des structures importantes et puis après... Nous avons quand même une certaine variation dans le nombre d'enfants accueillis. Ce qui est sûr, c'est que nous nous sommes résolument engagés depuis plusieurs années maintenant, ce n'est pas simplement que ce contrat... Ce contrat-là inscrit dans le marbre cette volonté qui est de continuer à proposer ces places. Mais je crois aussi, pour en avoir beaucoup discuté quand nous avons préparé cette délibération, à cette montée très forte en puissance que nous avons. En plus, nous avons quand même eu deux changements de rythmes scolaires sur la dernière mandature, ce qui n'a pas arrangé les choses et les affaires des différentes familles, parce que parfois on n'a pas forcément qu'un enfant, on en a plusieurs. Je crois vraiment que nous avons un très grand chantier devant nous, mais toutes les villes l'ont, d'adaptabilité de l'offre en fonction de choses qui n'existaient pas forcément ou en tout cas qui étaient marginales. Je crois vraiment que pour la partie «adaptation horaires incomplets», «accueil sur une journée» ou deux jours, le service public ne sera jamais quelque chose à la carte, mais doit quand même prendre en compte ces carrières incomplètes ou ces temps de travail incomplets qui, eux, ont très significativement augmenté sur les dix dernières années. Donc, il faut que nous soyons capables d'y répondre. En tout cas, soyez persuadés de la volonté de la mairie – mais je sais que vous en être persuadés, du moins je l'espère – à maximiser cet accueil. Après, il faut trouver des personnes pour s'en occuper, des locaux pour les accueillir, organiser tout cela. Nous avons ouvert récemment – et Mme GRESLARD d'ailleurs était là – une autre structure qui n'est pas une structure municipale. Nous voyons bien aussi tout le sérieux que l'on doit avoir avec ces structures-là qui s'entourent quand même d'éléments médicaux, d'assurance aussi de ne pas faire n'importe quoi. Parce que dans un marché très tendu, le risque pourrait être d'aller plus vite dans les agréments. Et je pense que nous avons aussi tout intérêt à regarder très sérieusement ce qui se fait dans les structures, qu'elles soient publiques, privées ou intermédiaires.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur le Maire, effectivement, les agréments, comme vous le souligniez, sont des prérogatives du Conseil départemental. L'accompagnement de la PMI est très fort sur la Ville de Talence, que ce soit pour les structures municipales ou les structures privées. Ce document est très riche et très intéressant. Pour ma part, j'aurais aimé y trouver aussi des éléments de perspectives pour répondre aux questions que vous évoquiez, qui sont des questions cruciales dans l'évolution de la société actuelle et qui font partie d'ailleurs des questions dans le cadre du plan gouvernemental de la lutte contre la pauvreté et la précarité, c'est-à-dire les situations atypiques. Vous parliez de retour à l'emploi de femmes, y compris en familles monoparentales, qui reste une des questions extrêmement importantes. Que ce soit ma collègue Martine JARDINÉ, qui travaille sur le sujet du développement social et la petite enfance, ou moi-même dans le cadre de l'insertion, nous avons quelques pistes de travail. Je sais que des agents de la Ville de Talence y sont très sensibles puisqu'ils participent aussi à cette réflexion. Il y a dans certaines municipalités des expérimentations extrêmement intéressantes pour répondre à des coûts accessibles, à des organisations qui permettent, comme vous disiez, une sorte de service public à la carte, sur des horaires atypiques, sur des plages atypiques. Je pense que nous avons vraiment à construire quelque chose de solide, de plus large sur les années à venir. J'ai des propositions en tous les cas à faire et j'espère que la prochaine municipalité pourra s'engager très fortement sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Continuer à s'engager, parce que je crois vraiment que nous nous engageons résolument. Après, les expérimentations n'ont pas vocation non plus à être toutes faites sur Talence. Permettez-moi, je ne partage pas forcément... On peut toujours faire mieux de toute façon et nous pourrons faire mieux. Il y aura X contrats enfance. Moi, quand je vois tout ce qui est mené dans le cadre de la petite enfance, enfin par rapport à ce que vous dites spécifiquement, c'est quand même l'un des éléments et l'un des axes qui est spécifiquement mis dedans. M. FARGUES, tout à l'heure, a proposé des choses. Les activités hors les murs par rapport à la jeunesse, on est sur les publics les plus éloignés, on est là par contre sur un champ pleinement expérimental qui n'est pas la petite enfance, qui est sur la jeunesse, mais sur lequel nous nous engageons aussi pleinement par rapport à cela. Après, un document comme cela n'a pas vocation non plus à servir de plan guide exhaustif. Il indique juste des grands objectifs. Je pense que nous nous rejoindrons sur les objectifs, en tout cas je l'espère, et qui permettent quand même aussi de voir l'effort très significatif financièrement parlant qui est mis en place par la Ville justement pour maximiser ces éléments-là parce que nous savons très bien que par définition ces services publics-là sont subventionnés par les collectivités locales et pas simplement que par la Ville, par l'ensemble des collectivités locales sur le territoire. Je crois que nous avons tout à gagner. Mais nous sommes vraiment un territoire d'expérimentations. Il y a plein de choses qui sont faites. Moi, je fais entièrement confiance aux équipes, notamment de notre CCAS, pour continuer à nous proposer des choses en partant du fait que les expérimentations, pour moi, doivent toujours se poser la question de l'intérêt sur le territoire qu'elles occupent. Je crois que les réalités... Vous parlez de votre collègue, Mme JARDINÉ, je crois qu'une réalité villenavaise n'est pas forcément celle... Nous, par exemple, nous avons des éléments fondamentaux en matière de transport. Il nous est proposé des choses par rapport au fait de se dire que nous n'avons pas tout à fait les mêmes

capacités d'adaptation selon que l'on a un transport lourd ou pas. En tout cas, moi, je vous rejoins parfaitement dans ce que vous demandez. Le territoire expérimental, il est quand même dedans. Par contre, il n'y a pas des éléments à nous faire précisément sur telles ou telles expérimentations, mais Talence a toujours été un territoire d'expérimentations, un territoire novateur et pas simplement dans la petite enfance. J'en ai parlé, dans la jeunesse et dans la partie scolaire également. Nous continuerons à être ce territoire et vous serez parfaitement libres de proposer vos idées pertinentes.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je pense qu'il y a une confusion. Je parlais de la position de Mme JARDINÉ en tant que vice-présidente du Département en charge de la petite enfance et du développement social.

M. LE MAIRE : Oui, mais il n'est pas fait interdiction à un Conseil départemental de faire des expérimentations au-delà de son seul champ d'éléments. C'est juste que j'essaie de vous expliquer qu'une réalité villenavaise n'est pas forcément celle d'une réalité talençaise. Ce n'est pas forcément le même parcours.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Ce n'est pas sur Villenave.

M. LE MAIRE : J'ai compris que vous ne parlez pas de Villenave. Je prenais cet élément-là pour dire que les expérimentations ne doivent pas être faites partout.

Mme DE MARCO : Je vous remercie, c'est un document très intéressant qui permet de puiser certains éléments, qui définit de grands objectifs. Mais à mon sens, c'est aussi l'occasion de s'interroger quand on regarde le document comment faire évoluer certains manques, des remarques et des faiblesses qui sont indiquées dans ce document. Je prendrais par exemple page 58, comment allons-nous faire justement pour parfaire l'offre et la demande d'accueil ? Quand on considère que dans le quartier nord de Talence il manque des places d'accueil pour les temps complets, cela veut dire qu'il n'y a pas suffisamment de structures d'accueil et qu'il est évident que les personnes – et c'est souligné dans le document – ne souhaitent pas prendre une voiture ou un moyen de locomotion pour se rendre sur un lieu trop éloigné de leur domicile. Dans la zone sud, par contre, c'est un manque de places à temps partiel. Comment peut-on travailler de façon à rééquilibrer cette offre et cette demande spécifiques ? Cela, c'était une première question.

Ensuite, j'ai quand même remarqué dans le document, page 93, qu'il y avait une forte variation de la demande, c'est-à-dire qu'il y avait un trop long temps d'attente entre l'enregistrement de la demande et l'attribution. Je comprends que c'est peut-être complexe, mais pensez à l'inquiétude des parents qui font une demande, sont dans l'attente et n'ont pas suffisamment de réponses d'attribution assez vite pour eux.

Et j'ai remarqué, page 58, qu'il y a des critères d'attribution peu lisibles. Je ne fais pas de commentaires, je ne fais que lire ce que je vois écrit dans le document.

Ce sont mes trois questions. Comment comptez-vous rééquilibrer ? Quelle réponse vous apportez ? Et ensuite, comment peut-on accélérer les réponses et rendre lisibles les critères d'attribution. Merci

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, je suis ravi que vous me demandiez ce que nous allons faire les trois prochaines années. Je saurai y répondre, il n'y a aucun souci. Il me semble que c'est un peu le rôle du politique justement de donner ces réponses-à, mais j'enregistre votre demande de savoir ce que nous allons faire. Quelques semaines de patience, vous allez voir, c'est extraordinaire.

Mme DE MARCO : Cela nous donnera peut-être des idées.

M. LE MAIRE : Si vous avez besoin de nous pour avoir des idées, là, je ne peux plus faire grand-chose pour vous.

Mme DE MARCO : Mais ne vous inquiétez pas. Mais je vois que vous puisez pas mal sur les nôtres.

M. LE MAIRE : Pardon ?

Mme DE MARCO : Vous puisez pas mal sur les nôtres aussi.

M. LE MAIRE : En termes de ?

Mme DE MARCO : Non, mais quelques suggestions que nous avons faites, vous les saisissez au vol. Mais c'est très bien !

M. LE MAIRE : M. DELLU a donné procuration à Mme RAMI et j'ai l'impression qu'il y a le transfert également de «on l'avait déjà proposé, on l'avait fait, merci de l'avoir fait». C'est marrant la transmission de la délégation avec...

Mme DE MARCO : Et là, je vous demande ce que vous allez faire.

M. LE MAIRE : Les mêmes expressions aboutissent aux mêmes choses, c'est marrant cette transmission, c'est assez extraordinaire.

Mme DE MARCO : Qu'allez-vous faire ?

M. LE MAIRE : Nous allons faire plein de choses. D'abord, nous faisons déjà plein de choses.

Mme DE MARCO : Blablabla.

M. LE MAIRE : Je n'ai même pas commencé la réponse que vous dites «blablabla». Donc, soit vous êtes intéressée par la réponse... Mais ne regardez pas les journalistes quand vous

faites une réponse. Le principe d'un Conseil Municipal, ce n'est pas une saillie verbale pour avoir un article dans *Sud Ouest*.

Les éléments sont clairs. Aujourd'hui, nous devons nous adapter. D'abord, une réalité quand même d'un territoire, nous avons des structures avec des éléments et d'ailleurs cela se fait aussi pour la jeunesse, nous avons des offres qui sont faisables au sud qui ne sont pas forcément faisables partout au nord. Nous avons un accès, notamment vis-à-vis de grands équipements sportifs vis-à-vis d'équipements comme la forêt de Thouars qui sont quand même difficilement mutables. Nous ouvrons aujourd'hui des places dans différents quartiers. Encore une fois, je parle sous le contrôle de Mme GRESLARD-NEDELEC, nous avons ouvert une structure qui n'est pas une structure publique. Nous avons contribué à aider – le Département, d'ailleurs, tout autant – à ouvrir des éléments et des places dans les quartiers nord. Maintenant, trouver des mètres carrés dans ces endroits-là n'est pas forcément une chose si simple que cela. Il va falloir effectivement contribuer à mettre les moyens, à mettre des équipes par rapport à repérer les éventualités qui sont faites. Donc, tout ce qui a été fait par rapport à cela et nous allons continuer à ouvrir des places.

Par rapport aux critères, je parle sous le contrôle de Patrick DUART, les critères trop précis quand on parle d'humains, il en va de même pour certaines répartitions, parce que Patrick fait suite à la petite enfance sur des éléments... Nous avons quand même des critères qui sont précis. Après, peut-être que vous ne les trouvez peut-être pas, mais je crois que chaque situation de famille est vraiment unique. C'est-à-dire que l'on a besoin aussi d'avoir cet élément-là.

Je vous rejoins, par contre, sur le délai d'attente qui est forcément un délai d'attente qui, parfois, peut être long. Nous avons aujourd'hui des gens qui viennent nous voir, mais c'est valable, madame DE MARCO, sur toutes les villes, malheureusement. Nous savons que nous avons cette difficulté-là. Talence, quand même, par rapport à tous les couples que j'ai pu rencontrer, il y a des familles monoparentales, est relativement réputée par rapport à son attractivité par rapport aux couples. C'est vrai avec une certaine répartition qui est quand même un peu difficile puisque nous avons un sud qui a moins de familles avec des enfants en bas âge et un nord effectivement qui pousse. Je crois aussi au bout d'un moment que sur un territoire de 8 km²... Nous n'avons pas la taille de Pessac non plus. C'est-à-dire que même si nous n'acceptons pas... Nous avons tous envie d'aller dans une structure de crèche à vélo, à pied. Je pense que lorsque l'on est à vélo et que l'on habite dans les quartiers nord, on n'est pas non plus à des centaines de kilomètres et en termes de temps par rapport à cela. Il faut aussi être conscient que la mixité sociale permet aussi justement de rassembler des jeunes issus de toutes les conditions. Moi, je refuse aussi que nous commencions à dire : «Les enfants du sud vont dans les structures du sud, les enfants du nord vont dans les structures du nord». On ne sait pas ce que l'on va faire des enfants du centre d'ailleurs. Donc, je pense qu'il faut que nous puissions avoir cette mixité. Vous me dites : qu'allez-vous faire ? Continuer, amplifier et donner des moyens à ce service-là en ayant conscience qu'il faut aussi que nous nous adaptions et que nous aidions des structures. Je pense que nous sommes en train aujourd'hui sur Talence de créer vraiment un service... Je n'aime pas trop le terme «à la

carte» parce que c'est vrai que le service public à la carte... « Adapté », je préfère, parce qu' à la carte, je pense que nous ne devons pas consommer du service public, nous devons par contre essayer de nous adapter. Je crois vraiment que c'est quelque chose qui est reconnu, avec aussi un coût. Lorsque nous proposons à des familles un accueil incomplet, on accueille aussi moins de monde que si nous accordions des places à temps complet, ce qui est souvent demandé. C'est aussi une question politique, mais nous ne pouvons pas non plus suivre des objectifs différents.

Voilà une toute petite partie de ce que nous allons faire, mais je vous assure que vous aurez l'occasion de voir tout ce qui sera fait prochainement. Je comprends votre impatience, mais soyez patiente, je vous assure que cela va venir. Ne vous inquiétez pas.

D'autres remarques ? Je pense que nous pouvons vraiment remercier l'ensemble des contributeurs à ce très grand document et très complet document qui là, par contre, donne en plus une vision sans concession, avec des choses sur lesquelles nous avons des choses où nous améliorer, des choses sur lesquelles nous sommes plutôt en pointe. Les votes.

DÉLIBÉRATION

M. FARGUES, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux Centres de loisirs, expose :

«Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 étant arrivé à son terme, la ville poursuit sa politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales au travers d'un Contrat Enfance Jeunesse 4ème génération 2019-2022.

Ce contrat fixe, comme les précédents, un taux de cofinancement de la part de la CAF de 55 % et des prix plafonds au-delà desquels le financement de la CAF n'intervient plus.

La signature de la convention territoriale globale entre la Ville et la CAF en février 2019, a pour objectif de renforcer la collaboration entre les institutions, dont les objectifs sont les suivants :

- ✓ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- ✓ Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- ✓ Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- ✓ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Le diagnostic participatif (voir annexe 4) conduit par les coordinations «Petite enfance» et «Enfance-jeunesse» avec l'ensemble des structures Talençaises associatives et municipales durant cette année 2019, a permis de réactualiser l'état des lieux et de déterminer des axes de développement en adéquation avec les besoins et les moyens mobilisables.

Pour le volet petite enfance, les éléments du diagnostic sont les suivants :

L'offre d'accueil actuelle doit continuer à s'adapter à l'évolution des besoins des familles (temps partiel, temps irrégulier de travail) tout en préservant la qualité de travail du personnel prenant en charge les enfants.

Les besoins différenciés selon les zones d'habitation impactent le fonctionnement des structures,

Une diminution significative du nombre d'assistantes maternelles du parent employeur induit une

proposition géographique d'accueil moins homogène et une moindre adéquation entre l'offre et la demande.

Une forte implantation de microstructures privées complète l'offre sur le territoire.

Les critères d'attribution des places et le fonctionnement des structures doivent être rendus plus transparents et lisibles pour les familles.

Certaines demandes ne trouvent pas de réponse au vu du fonctionnement classique des structures qui en septembre, ont complétées leurs places disponibles (démarches d'insertion professionnelle, demandes de place en urgence, besoins d'accueil sur horaires atypiques)

La présence de nombreuses familles non francophones interroge nos outils de communication.

Pour le volet enfance jeunesse, les éléments du diagnostic sont les suivants :

Le travail de partenariat déjà engagé par les acteurs de terrain, tant sur les activités, les séjours, l'accompagnement aux devoirs, que sur l'encadrement des jeunes doit se poursuivre.

Les acteurs engagés dans le champ de l'enfance et la jeunesse soulignent l'importance des missions du coordinateur enfance jeunesse pour tisser les liens, alimenter le réseau et le travail en commun. L'offre importante et diversifiée proposée aux familles manque encore de lisibilité.

Pour l'ensemble des gestionnaires, il paraît nécessaire de faciliter les inscriptions aux activités, séjours et de simplifier les démarches administratives.

L'accompagnement des parents en terme de projets éducatifs pour leurs enfants reste une attente des familles et un enjeu pour les professionnels.

L'apparition de nouveaux comportements des jeunes faces à des phénomènes d'addiction au téléphone portable et à la consommation de service ou d'activités sans investissement réel posent question.

L'encadrement de jeunes porteurs de handicap nécessite selon la pathologie, des compétences qui sortent de celles acquises par les animateurs en poste ce qui soulève la question de recrutement sur des compétences spécifiques.

Les préconisations suivantes sont ainsi envisagées :

Pour la petite enfance

Pour permettre aux familles de **concilier vie familiale et vie professionnelle** : développer de nouvelles places en accueil collectif et familial, soutenir les initiatives privées, proposer un service de garde à domicile sur horaires atypiques accessible à tous et permettre le retour à l'emploi en proposant des solutions rapides.

Pour **améliorer la communication** à destination des familles, seront mises en œuvre les actions suivantes : accompagnement individualisé vers le mode d'accueil correspondant aux besoins des familles, édition d'une charte des modalités de préinscriptions et d'admissions et traduction en différentes langues des documents relatifs à l'accueil des enfants.

Le soutien à la parentalité passera par : le développement de lieux d'accueil «enfants parents», l'accueil d'enfants porteurs de handicap, la poursuite du développement des actions de participation des familles aux activités des établissements, le développement des actions à destinations des familles employant une assistante maternelle du parent employeur et enfin la création d'une

manifestation «famille».

Le maintien et le développement des connaissances des professionnelles demeurent une priorité afin de garantir un accueil de qualité de tous les enfants. Cet axe sera développé au travers du pilotage et de l'animation de l'observatoire petite enfance, de la formation collective par l'Institut Petite Enfance de Boris Cyrulnik à tout le secteur petite enfance.

Pour l'Enfance/Jeunesse

Poursuivre les axes du projet éducatif de territoire /plan mercredi

Premier axe : organiser le temps périscolaire du mercredi en s'appuyant sur la charte qualité du plan mercredi.

Deuxième axe : maintenir la qualité éducative sur le temps périscolaire, visée depuis de nombreuses années.

Troisième axe : développer la complémentarité de l'offre éducative et favoriser les articulations dans les propositions.

Quatrième axe : ouvrir un champ d'expérimentation à de nouvelles actions éducatives concertées.

Soutenir la parentalité

Coordonner l'offre d'accueil.

Améliorer la communication en direction des familles et simplifier les démarches administratives.

Poursuivre l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les ACM.

Favoriser les échanges autour des thématiques en lien avec la famille et l'éducation des jeunes.

Poursuivre les rencontres formelles et informelles avec les parents.

Participer aux rencontres et aux projets en lien avec la convention territoriale globale.

Accompagner et soutenir les professionnels

Maintenir la dynamique partenariale pour favoriser et assurer la continuité éducative.

Mobiliser les structures et les acteurs artistiques, culturels, sportifs autour de leurs missions éducatives sur le territoire.

Réaffirmer le rôle du coordinateur en qualité de personne ressource.

Renforcer l'accompagnement à l'autonomie des jeunes

Participer à l'inclusion numérique des jeunes.

Agir pour l'autonomie des jeunes et valoriser leur image par la conduite de projets.

Renforcer l'engagement des jeunes dans la gouvernance des actions jeunesse.

Sécuriser le projet de vie des jeunes et l'entrée dans la vie active.

Capter de nouveaux publics

Mise en place d'actions «hors les murs».

Mise en place d'actions innovantes en direction des jeunes les plus éloignés.

Les coordinations de ces deux volets poursuivront les actions de pilotage et d'animation du réseau de l'ensemble des acteurs du territoire autour de ces axes de développement.

Le co-financement apporté par la Caisse d'Allocations Familiales diminue pour la coordination enfance jeunesse en lien avec la réorganisation du service même ainsi que pour les activités de 2 multi accueils. En revanche, il augmente pour les services ayant connu des développements en 2019 (Relais Assistantes Maternelles, Lieu Accueil Enfants Parents et le multi accueil Petit Campus). Enfin, il reste identique pour la coordination petite enfance et l'ensemble des accueils de loisirs.

Je vous propose par conséquent d'habiliter Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de

financement du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 avec la caisse d'Allocations Familiales de la Gironde jointe à la présente délibération.»

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/12/19

20 - Labellisation Information Jeunesse

M. FARGUES : Chers collègues, il s'agit là de formaliser tout simplement la démarche administrative consistant à solliciter l'obtention du label Information jeunesse pour une durée de trois ans.

M. LE MAIRE : Cela appelle-t-il des questions cette labellisation ? Non. Les votes.

M. GARRIGUES : Monsieur le Maire, je suis obligé de ne pas participer au vote de cette délibération puisque je suis membre de la commission qui délivre le label Information jeunesse. Donc, je suis tenu à la neutralité, mais je suivrai avec beaucoup d'attention la candidature talençaise.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse, expose :

«Dans le cadre de la poursuite des missions du service Jeunesse et de la reconduction des actions d'Infos Jeunes, je vous propose de valider la démarche administrative consistant à solliciter l'obtention du LABEL Information Jeunesse (IJ), nécessaire et imposée par le Centre Régional d'Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA) pour permettre au Bureau Information Jeunesse de Talence d'être doté d'outils de fonctionnement et de communication pertinents et efficaces.

Cette démarche, qui fait suite au décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures «Information Jeunesse», pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017, permettra d'aboutir à la signature d'une convention entre la ville de Talence, le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la vie associative et le CRIJNA, pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, et pourra être reconduite après évaluation de son exécution.

L'objet de ce label est d'informer les jeunes, en respectant les conditions suivantes :

- garantir une information objective,
- accueillir tous les jeunes sans distinction,
- proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire,
- offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes,
- dispenser une information de manière professionnelle par des personnels formés à cet effet dans le cadre des réseaux régionaux, nationaux et internationaux de l'Information Jeunesse,
- organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de l'activité de la structure.

Créé en 1999, Infos Jeunes est une structure destinée aux jeunes talençais et aux étudiants du Campus Universitaire. Ce service municipal travaille en collaboration avec les associations talençaises et s'inscrit dans la problématique globale de recherche d'informations en lien avec les problématiques actuelles de la jeunesse : jobs, logement, santé, sports, culture, métiers, démarches administratives.

Pour contribuer à la poursuite de nos missions d'accompagnement des jeunes dans leurs différentes démarches et soutenir leur prise d'autonomie, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires dans le but d'obtenir la labellisation IJ.»

Adopté par 38 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. GARRIGUES)

Reçu en Préfecture le 20/12/19

M. LE MAIRE : Nous aurons donc un Conseil Municipal de 20 délibérations à l'unanimité, moins 1 participation au vote, mais pour des raisons que nous pourrions comprendre. Je pense que nous pouvons nous en féliciter.

Vous donner rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal, en vous souhaitant par avance d'excellentes fêtes de fin d'année, le jeudi 16 janvier 2020 à 18 h. Je vous remercie. La séance est levée.

Mme DE MARCO : Excusez-moi, pouvez-vous nous communiquer les dates des vœux ?

M. LE MAIRE : Nous faisons les vœux traditionnellement à compter du 1^{er} janvier. Cette année, nous allons décider de nous souhaiter des bonnes choses dès le 1^{er} janvier. Les vœux aux forces vives auront lieu le 6 janvier.

Fin de la séance 19 heures 35.